

MEER RAPPORT D'ACTIVITÉ

1978-1979

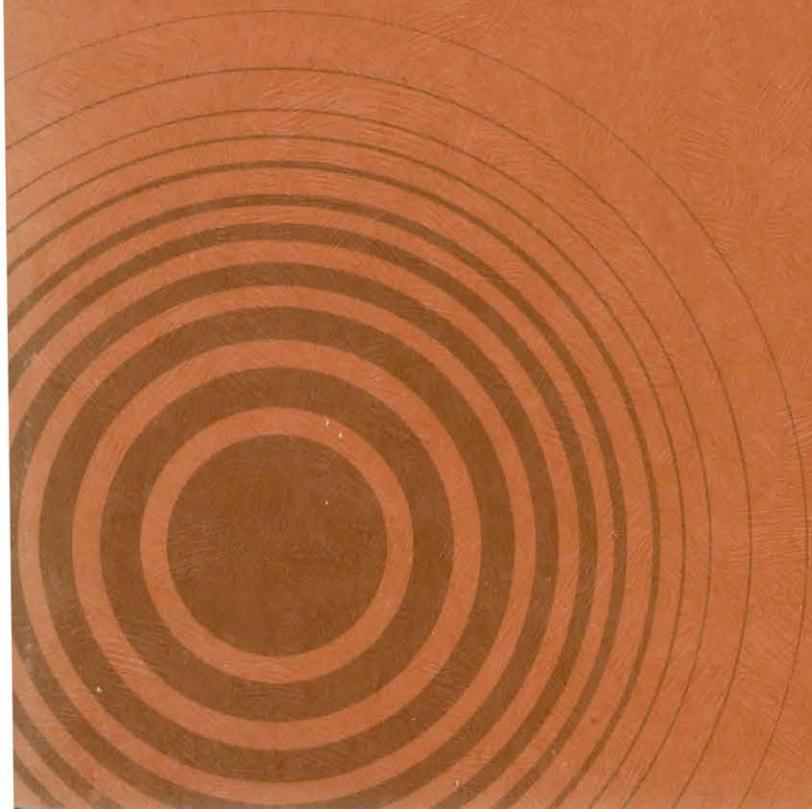


Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion



MEER
RAPPORT D'ACTIVITÉ

1978-1979

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1980

N° de cat. RE 1-1979

ISBN 0-662-50736-3

LES LOIS ET LE MANDAT DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a été créé en 1969 afin d'aider et d'inciter chaque région du Canada à exploiter au maximum ses possibilités de développement économique et social. Décrit dans la *Loi sur l'organisation du gouvernement* de 1969 (S.C. 1968-1969, c. 28), le mandat du ministère s'est par la suite poursuivi en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale* (S.R.C. 1970, c. R-4).

Le ministre de l'Expansion économique régionale s'est, en outre, vu confier la responsabilité des lois suivantes :

- la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* [ARDA] (S.R.C. 1970, c. A-4);
- la *Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique* [LMVEPA] (S.R.C. 1970, c. A-17), maintenant non appliquée;
- la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* [DEVCO] (S.R.C. 1970, c. C-13), dans sa forme modifiée;
- la *Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes* [UTMM] (S.R.C. 1970, c. M-4), maintenant non appliquée;
- la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* [ARAP] (S.R.C. 1970 c. P-17);
- la *Loi sur les subventions au développement régional* [LSDR] (S.R.C. 1970, c. R-3).

LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

La dixième année d'existence du MEER a été marquée par la poursuite des efforts en matière de développement des économies régionales, par les restrictions financières à l'échelle de l'ensemble du gouvernement et par les nouvelles orientations du ministère.

Encore une fois, au cours de l'exercice financier 1978-1979, les ententes-cadres de développement (ECD) se sont révélées efficaces et 12 nouvelles ententes auxiliaires ont été signées avec les provinces. Le niveau d'activité du programme de subventions au développement régional a été nettement supérieur à celui de 1977-1978. Notamment, le nombre de demandes reçues et le nombre net d'offres acceptées ont augmenté de 21 % et de 37 % respectivement par rapport à l'exercice précédent et, compte tenu de la période de dix-huit à vingt-quatre mois entre la réception d'une demande et le versement réel des fonds, on s'attend que les dépenses augmenteront au cours des prochaines années.

Avec l'ouverture officielle d'un bureau du ministère à Whitehorse, au Yukon, en juin dernier, le MEER a étendu ses activités à toutes les régions du Canada. À ce moment-là, une entente spéciale ARDA a été signée, et la province a été désignée admissible à une aide en vertu du programme de subventions au développement régional. À la fin de l'exercice à l'étude, la préparation d'une entente auxiliaire à des fins de signature était bien avancée.

En février dernier, le gouvernement annonçait une politique nationale relative au développement de l'industrie des produits forestiers, au sein de laquelle le MEER jouera un rôle primordial. Le programme comprend un engagement du MEER de \$235 millions aux fins de subventions, à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces, pour la modernisation des usines de pâtes et papiers par tout le pays. Ces activités se poursuivront au cours des cinq à sept prochaines années grâce à des ententes auxiliaires signées dans le cadre des ECD. À la fin de l'exercice à l'étude, on avait presque terminé la préparation d'autres ententes devant être conclues avec le Québec et l'Ontario pour la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.

Au cours de l'exercice, la décentralisation du ministère s'est poursuivie avec l'ouverture officielle de bureaux auxiliaires à Val-d'Or et à Alma, au Québec, à Sudbury, en Ontario, et à La Ronge, en Saskatchewan, et avec celle d'un bureau territorial à Whitehorse, au Yukon.

LES PRINCIPALES STATISTIQUES DE L'EXERCICE

- Pour l'exercice 1978–1979, les dépenses totales du ministère s'élevaient à un peu plus de \$534 millions.
- Au cours de l'exercice financier, le ministère a conclu 12 ententes auxiliaires, ce qui porte à 93 le nombre d'ententes auxiliaires signées depuis la mise en œuvre du programme, en 1974.
- En 1978–1979, les débours aux termes des ententes auxiliaires ont été d'environ \$318 millions (59,5 % des dépenses totales du ministère).
- Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, au cours de l'exercice, le nombre net d'offres acceptées s'est élevé à 855. Ces subventions doivent contribuer à la création de plus de 15 000 emplois directs et représentent un investissement de capitaux de \$472,1 millions de la part du secteur privé.
- Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, le ministère a déboursé \$67,4 millions au cours de l'exercice (12,6 % des dépenses totales du ministère).
- Au cours de l'exercice, les dépenses effectuées au chapitre des autres programmes se sont élevées à plus de \$104 millions (19,5 % des dépenses totales du ministère). Ces programmes comprennent les activités mises en œuvre en vertu de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)*, du Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard et de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*.
- Les dépenses au chapitre des traitements et des frais d'administration ont atteint \$45 millions au cours de l'exercice (8,4 % des dépenses totales du ministère).

On trouvera, à l'appendice A du présent rapport d'activité, des tableaux récapitulatifs des dépenses totales du ministère au cours de l'exercice 1978–1979.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
Historique de la politique	1
Le contexte économique.....	2
L'approche du MEER dans ses programmes	4
LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE.....	9
Terre-Neuve	11
Nouvelle-Écosse	15
Île-du-Prince-Édouard	18
Nouveau-Brunswick	21
LA RÉGION DU QUÉBEC.....	25
Québec.....	27
LA RÉGION DE L'ONTARIO	31
Ontario.....	33
LA RÉGION DE L'OUEST	37
Manitoba	39
Saskatchewan.....	41
Alberta	44
Colombie-Britannique	46
Territoires du Nord-Ouest.....	49
Yukon	50
APPENDICES	
Appendice A : Tableaux récapitulatifs des dépenses	52
Appendice B : Ententes auxiliaires en vigueur, exercice financier 1978-1979	54
Appendice C : Résumé du programme de subventions au développement régional	56

Introduction



HISTORIQUE DE LA POLITIQUE

La première décennie de l'existence du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) vient de se terminer avec la fin de l'exercice financier 1978-1979. Le MEER, créé en 1969, avait comme objectif général d'atténuer les disparités tant économiques que sociales au sein des régions. Il s'est d'abord attaché à déceler les contraintes et les obstacles économiques dans les diverses régions du Canada et à administrer un certain nombre de programmes, conçus en vue de résoudre des problèmes bien précis, qu'on lui avait confiés. Les premiers efforts du ministère ont porté sur l'aménagement ou l'amélioration, dans chaque région, de l'infrastructure nécessaire au développement.

Plus récemment, le MEER s'est davantage préoccupé du potentiel et des possibilités de chaque région, plutôt que des obstacles auxquels elles sont confrontées. Il s'est efforcé de travailler avec les provinces afin de les aider à identifier et à réaliser leurs possibilités de développement.

Au cours de cette même étape, la politique de développement régional a nettement évolué, et ce, grâce à la création des ententes-cadres de développement (ECD), conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui constituent actuellement le cadre au sein duquel s'insèrent la plupart des initiatives du ministère.

Destinées à permettre la mise en œuvre de projets communs, à plus long terme et à frais partagés entre les deux paliers de gouvernement, les ECD sont suffisamment souples pour assurer à la fois une orientation de politique soutenue et des initiatives plus précises, mieux adaptées aux divers besoins locaux.

Les ECD se sont, en fait, révélées efficaces non seulement en ce qui a trait aux objectifs précis du MEER, mais aussi comme moyen de mettre en œuvre les objectifs plus généraux du gouvernement fédéral

dans son ensemble, dans la mesure où elles influent sur les économies régionales ou sur un secteur industriel canadien en particulier.

Par exemple, d'autres ministères fédéraux collaborent régulièrement avec le MEER aux activités s'inscrivant dans le cadre des ECD. En outre, le mécanisme des ECD sert parfois à rationaliser toute une industrie, comme ce fut le cas récemment dans le secteur des forêts et des produits forestiers.

Les ECD ont donc prouvé qu'elles se prêtaient bien aux initiatives de développement entreprises au sein d'un État fédéral, dans lequel la compétence touchant la plupart des domaines d'activité appropriés est partagée entre les deux paliers gouvernementaux.

Au terme de l'exercice 1978-1979, le ministère se préparait déjà à franchir une autre étape dans l'évolution de la politique de développement régional. Il prévoyait, en effet, la nécessité pour le gouvernement fédéral et le Parlement de procéder à une révision générale de la législation régissant cet aspect changeant, mais fondamental, de la situation canadienne.

Bien que les programmes de développement régional aient évolué, une telle révision s'impose du fait que le climat économique qui les rend nécessaires a lui-même considérablement évolué. On a donc cru utile d'insérer dans le présent rapport un bref énoncé du climat économique, envisagé en fonction des questions et des possibilités de développement régional.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La politique de développement régional des dernières années renfermait beaucoup d'optimisme quant aux possibilités de développement à long terme qui s'offraient dans toutes les provinces et régions du pays. Ces possibilités, dont beaucoup ont été réalisées, reflétaient dans une large mesure la répartition du potentiel économique telle qu'on l'entendait avant le milieu des années 70.

Les possibilités et problèmes que l'on découvre actuellement montrent toutefois une modification de la conjoncture et la naissance d'un nouvel équilibre du potentiel économique entre les régions du Canada.

Depuis le milieu des années 70, l'économie nationale a été marquée par une croissance modeste et par des taux élevés de chômage et d'inflation. Un examen plus attentif révèle cependant que cette affirmation générale ne s'applique pas à toutes les régions du pays de façon uniforme. Il y a eu une divergence considérable des tendances régionales depuis quelques années. Au cours de la dernière décennie, le développement des ressources primaires liées à la production et à la distribution d'énergie a modifié, de façon considérable, à la fois les taux de croissance relatifs et la répartition de l'activité économique entre les principales régions.

Les trois provinces les plus à l'ouest, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, ont manifesté, dans l'ensemble, une performance supérieure à la moyenne nationale. En regard d'indicateurs tels que la faculté contributive fiscale, elles ont surpassé le reste du pays à un

point tel qu'elles font paraître terne la performance modeste d'autres provinces.

Par contre, les trois provinces centrales, soit le Manitoba, l'Ontario et le Québec, qui possèdent chacune une assise importante d'industries secondaires, s'en sont moins bien tirées. (On peut cependant dire, avec circonspection, que l'avenir s'annonce meilleur pour le Manitoba puisque cette province se situe à proximité des économies plus dynamiques de la Saskatchewan et de l'Alberta.) Au Québec, on prévoit que la performance économique relative continuera à être moins bonne que celle de l'Ouest, vu en grande partie la structure industrielle de la province en général (et de la plaine de Montréal en particulier) et la vulnérabilité de cette région face à la concurrence de plus en plus forte des fabricants étrangers. Pour ce qui est de l'avenir prévisible, la question de l'adaptation industrielle constituera, au Québec, un problème de la plus haute importance au chapitre du développement économique régional.

Alors qu'on avait prévu le problème de l'adaptation au Québec, on ne s'attendait généralement pas à un fléchissement manifeste de l'économie de l'Ontario. On craint actuellement que l'économie ontarienne ne soit inapte à soutenir la concurrence des marchés internationaux, particulièrement dans les industries manufacturières, à forte proportion de main-d'œuvre. La performance relativement faible de l'économie ontarienne, depuis 1973, fait bien ressortir la nécessité de recourir à des mesures d'adaptation industrielle dans cette province, mais les industries telles que la sidérurgie pourraient bien se révéler le principal facteur de production manufacturière apte à relier le Canada central et l'Ouest en expansion.

Bien que les provinces de l'Atlantique aient démontré une performance quelque peu inégale au cours de ces dernières années, bon nombre d'indicateurs n'ont pas tenu compte du potentiel des ressources qui se font jour dans cette région, notamment dans le domaine énergétique. En tout état de cause, malgré la faiblesse financière relative des administrations provinciales, la région de l'Atlantique a connu une performance comparable à celle de la région du centre, ou meilleure, depuis 1973.

La performance des économies régionales du Canada, particulièrement depuis le milieu de la présente décennie, témoigne, de façon très marquée, à la fois des ressources naturelles et des structures industrielles de chaque région. Si on se fie aux tendances qui se sont manifestées récemment, on connaîtra un essor soutenu dans les trois provinces les plus à l'ouest, une certaine incertitude pour ce qui est de la position concurrentielle du Canada central et un optimisme croissant dans la région de l'Atlantique, inspiré tant par les ressources énergétiques que par les ressources liées à l'exploitation maritime.

Ces perceptions économiques des régions peuvent, dans une certaine mesure, être le reflet de modèles cycliques. Elles sont toutefois également le signe de changements importants qui ont influé, et continueront d'influer, sur le climat économique international. Les perspectives économiques du Canada ont toujours été, et continuent d'être, directement liées aux demandes internationales en matière de ressources et de produits dérivés des ressources. Il est certain que l'émergence de l'Ouest, en tant que force économique et politique plus puissante au sein de la fédération, reflète le rôle capital que jouent l'énergie et les autres ressources non renouvelables dans l'économie

mondiale. Par contre, on peut expliquer, en partie du moins, le fléchissement relatif des économies du Canada central par la concurrence plus grande des marchés internationaux en matière de biens à la fois partiellement ou entièrement manufacturés. Au cours de la présente décennie, ces variations dans le climat économique international ont été, dans une très large mesure, responsables d'une réorientation tant de la conjoncture que des perspectives économiques parmi les régions canadiennes.

En résumé, le point d'équilibre de l'économie régionale s'est éloigné des régions industrialisées, où se concentraient depuis toujours le potentiel et la croissance économiques, pour se rapprocher des régions regorgeant de richesses naturelles, et en particulier de celles nanties de ressources énergétiques. Tout laisse prévoir que ce mouvement se poursuivra.

L'APPROCHE DU MEER DANS SES PROGRAMMES

Le ministère remplit son mandat par l'intermédiaire des ententes-cadres de développement qui sont des accords fédéraux-provinciaux établissant, pour chacune des provinces, une stratégie fondamentale de développement régional, de subventions au développement régional, qui créent des possibilités d'emploi en incitant les entreprises et les industries à s'implanter, à s'agrandir ou à se moderniser dans les régions à faible croissance du pays, et d'autres programmes, qui viennent en aide aux régions où s'impose l'adoption de mesures spéciales.

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT (ECD)

Chaque région du Canada présente des possibilités et des problèmes de développement particuliers, et, même à l'intérieur d'une province, les besoins et les priorités d'une région ne sont pas nécessairement identiques à ceux d'une autre.

Reconnaissant ce fait, le MEER a conclu, en 1974, des ententes-cadres de développement décennales avec neuf gouvernements provinciaux. Chacune de ces ententes expose les possibilités et les objectifs globaux de développement de la province en question (l'Île-du-Prince-Édouard avait déjà, en 1969, signé un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans, qui est similaire aux ECD).

Les ECD constituent maintenant l'élément central de la politique du ministère en matière de développement régional, non seulement au chapitre des dépenses mais également comme principal moyen de coordonner avec les provinces la planification et la programmation des possibilités réelles de développement économique.

Les ECD ne précisent pas le travail à effectuer ni les moyens à prendre pour le faire. Elles indiquent plutôt les domaines qui présentent des possibilités ou ceux qui sont à la source de préoccupations. De fait, elles constituent un document qui permet aux gouvernements signataires de déterminer des projets précis de développement économique et de favoriser leur concrétisation.

Chaque ECD prévoit des ententes auxiliaires précises. Dans ces dernières, les détails du programme sont définis : objectifs, coûts et modalités de mise en œuvre. On y trouve en outre des dispositions visant à assurer la surveillance et l'évaluation des travaux pour qu'ils soient conformes aux objectifs globaux de l'ECD.

Ces ententes auxiliaires sont souvent signées, administrées et établies à frais partagés par d'autres ministères fédéraux en collaboration avec le MEER et les gouvernements provinciaux en cause. Dans la plupart des cas, les autres ministères fédéraux concernés contribuent à élaborer les ententes et à définir l'action à entreprendre.

Le MEER partage les frais d'une entente auxiliaire avec une province selon l'échelle suivante : jusqu'à 90 % avec Terre-Neuve, 80 % avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, 60 % avec le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan et 50 % avec l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Au 31 mars 1979, 93 ententes auxiliaires avaient été conclues entre le MEER et les gouvernements provinciaux. Au cours de l'exercice financier à l'étude, le MEER a conclu 12 ententes auxiliaires et apporté 62 modifications à des ententes déjà signées. Des 65 ententes en vigueur au cours de 1978-1979, 8 sont venues à expiration à la fin de l'exercice financier.

En 1978-1979, les déboursés du MEER aux termes de toutes les ententes auxiliaires se sont élevés à environ \$318 millions, soit à peu près 59,5 % des dépenses totales du MEER au cours de l'exercice financier à l'étude. On trouvera, à l'appendice B du présent rapport, une liste des ententes auxiliaires en vigueur.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le deuxième plus important programme du MEER est administré en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional* (LSDR) et de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale* (Loi du MEER). Le programme vise à créer des emplois et à générer des investissements de capitaux. Il offre aussi des stimulants financiers, sous forme de subventions et de garanties de prêts, aux entreprises et industries désireuses de s'implanter, de s'agrandir ou de se moderniser dans les régions désignées du Canada.

En 1978-1979, les déboursés au chapitre du programme de subventions au développement régional se sont élevés à \$67,4 millions, soit environ 12,6 % des dépenses du MEER durant cette période.

Au cours de l'exercice financier à l'étude, l'activité du ministère a donné lieu à un nombre net de 855 offres de subventions acceptées, qui devraient amener la création de plus de 15 000 emplois directs et des investissements de capitaux de \$472,1 millions de la part du secteur privé; les engagements du MEER s'élèvent à \$109,8 millions.

Le 1^{er} juillet 1978, le Yukon a été désigné admissible à une aide en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional*.

Les statistiques colligées sur les activités du programme de subventions au développement régional sont publiées annuellement sous le

titre de *Rapport sur les subventions au développement régional : statistiques cumulatives d'offres nettes acceptées*, que l'on peut obtenir sur demande. De plus, le *Rapport mensuel au parlement sur les subventions au développement régional* donne, chaque mois, l'information relative à chacun des dossiers. On trouvera, à l'appendice C du présent rapport, des renseignements sur le programme de subventions au développement régional et une définition des termes utilisés.

AUTRES PROGRAMMES

De façon générale, ces programmes répondent aux besoins des régions rurales du Canada. Ils apportent une aide à des industries traditionnelles, telles que l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière, ainsi qu'à des programmes spéciaux d'aide aux autochtones du Canada. En 1978-1979, les déboursés au chapitre des autres programmes se sont élevés à un peu plus de \$104 millions, soit environ 19,5 % des dépenses du MEER durant cette période.

La Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies, dont le bureau central se trouve à Regina, en Saskatchewan, a été créée en 1935 et elle est incorporée au MEER depuis la création du ministère, en 1969.

L'ARAP administre les travaux en cours touchant le développement et l'amélioration des méthodes d'approvisionnement en eau, d'arboriculture, d'exploitation agricole et d'utilisation des terres dans les régions de basse précipitation du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ces programmes visent à lutter contre les problèmes de sécheresse et d'érosion éolienne, et à accroître la stabilité économique de ces provinces.

L'ARAP compte pour une grande part de l'activité du MEER dans les Prairies. Cet organisme publie son propre rapport d'activité, qu'on obtient sur demande.

En 1978-1979, les dépenses de fonctionnement et d'administration de l'ARAP se sont élevées à \$20 235 000. Les dépenses d'immobilisation se sont chiffrées à \$9 486 000, dont \$3 154 000 consentis sous forme de prêts et \$2 868 000 sous forme de contributions. Voici la répartition des dépenses totales (contributions et prêts) entre les trois provinces : le Manitoba, \$3 560 000, la Saskatchewan, \$7 738 000, et l'Alberta, \$4 210 000.

Le Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard

En 1969, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada ont conclu un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans aux termes de la *Loi sur le Fonds de développement économique rural*. Bien que la loi ait été abrogée la même année, l'accord demeure en vigueur.

L'objectif du plan est de favoriser la planification du développement dans plusieurs secteurs économiques offrant des possibilités, ainsi que la mise sur pied d'infrastructure et autres genres d'activités de

soutien telles que le développement des marchés et des produits, la réaffectation des terres, le développement communautaire, la revitalisation des centres urbains, la construction d'écoles, et l'amélioration et le développement du réseau de transport.

En 1978–1979, les dépenses du MEER au chapitre du Plan d'ensemble de développement se sont élevées à \$28 460 000.

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Cette loi autorise le gouvernement fédéral à conclure, avec les provinces, des ententes à frais partagés visant à augmenter l'emploi et à ouvrir d'autres perspectives pour les habitants des régions rurales. En 1962, des ententes ARDA avaient été conclues avec les dix gouvernements provinciaux. Avant le début de l'exercice à l'étude, seule l'entente signée avec l'Ontario n'était pas expirée; elle a pris fin le 31 mars 1979.

Ces ententes comprenaient des programmes portant sur l'amélioration de la gestion des terres, sur la conservation des réserves d'eau, sur l'amélioration du sol et sur la diversification de l'activité économique locale. Dans bien des cas, les activités qui étaient exécutées dans le cadre des ententes ARDA, ont été intégrées au mécanisme des ECD.

En 1978–1979, les dépenses du MEER au chapitre du programme de l'ARDA en Ontario se sont élevées à \$7 613 000.

Les ententes spéciales ARDA

Ces ententes, conclues en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, prévoient des programmes spéciaux afin de permettre aux ruraux, et en particulier aux autochtones, de profiter des programmes de développement rural en matière d'augmentation de l'emploi, d'amélioration des revenus et des conditions de vie en général.

Des ententes spéciales ARDA ont été conclues avec les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, des territoires du Nord-Ouest et du Yukon et sont administrées, dans chacune des régions, par un comité formé de représentants des gouvernements fédéral, provincial ou territorial et des communautés autochtones concernées. Toutes les ententes actuellement en vigueur prendront fin le 31 mars 1982.

Au cours de 1978–1979, les dépenses du MEER aux termes des ententes spéciales ARDA se sont élevées à \$1 592 000 au Manitoba, à \$4 047 000 en Saskatchewan, à \$1 820 000 en Colombie-Britannique, à \$716 000 dans les territoires du Nord-Ouest et à \$165 000 au Yukon.

La région de l'Atlantique



Les activités entreprises par le MEER dans la région de l'Atlantique, qui comprend Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, se sont maintenues à un niveau fort élevé au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1979. Les dépenses du MEER au cours de l'année à l'étude ont été de l'ordre de \$209,1 millions dont \$144,1 millions ont été versés en vertu des ententes auxiliaires, de plus de \$13,6 millions dans le cadre de subventions à l'industrie et de près de \$42,3 millions pour d'autres programmes.

Quatre nouvelles ententes auxiliaires sont entrées en vigueur au cours de l'année financière : deux avec Terre-Neuve (le développement agricole et le développement rural), une avec la Nouvelle-Écosse (la conservation de l'énergie), et une avec le Nouveau-Brunswick (la mise en valeur des ressources agricoles). Elles devraient occasionner au MEER des dépenses de \$72,7 millions. Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, le montant des offres acceptées s'élève à \$32,5 millions.

En raison d'une économie largement dépendante des ressources (pêches, forêts et agriculture) et d'une industrie de fabrication secondaire relativement faible, la région de l'Atlantique, quelque peu à l'écart des grands marchés, demeure la principale source de préoccupations du ministère.

Par contre, dans certaines régions urbanisées de l'Atlantique, les indicateurs généraux du rendement économique (tels que l'emploi et le revenu personnel par habitant) se comparent désormais avantageusement à la moyenne canadienne.

Le MEER contribue à cette tendance favorable de l'économie de l'Atlantique en ouvrant des perspectives d'emploi à plein temps et permanent. Les ententes auxiliaires actuelles avec les provinces de

l'Atlantique veulent stimuler le secteur primaire, encourager la diversification de l'industrie de la transformation et de la fabrication, et améliorer les systèmes de transport et l'infrastructure. Ces efforts sont illustrés par la mise en œuvre de programmes portant sur :

- l'amélioration de la manutention et du traitement du poisson;
- l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des forêts;
- l'exploration minière et la planification des ressources;
- le développement industriel du secteur secondaire relié aux ressources naturelles de la région;
- l'amélioration du réseau routier et de l'infrastructure urbaine, y compris les parcs industriels.

Les programmes des ententes auxiliaires prévoient également l'assistance à l'agriculture, à l'industrie touristique, et appuient le travail constant d'identification et d'évaluation des possibilités de développement. Parmi les initiatives de développement présentement à l'étude, on trouve des projets d'exploitation des ressources océanographiques.

En 1978-1979, des subventions de l'ordre de \$32,5 millions ont été accordées à des entreprises de la région de l'Atlantique et on s'attend qu'elles suscitent des investissements de \$106 millions et amènent la création de 3 993 emplois directs dans les secteurs de la transformation et de la fabrication. La majorité de ces subventions est consacrée aux petites entreprises.

Le bureau régional du MEER à Moncton, au Nouveau-Brunswick, appuie financièrement divers organismes régionaux, y compris :

- les Services du cadastre et de l'information foncière (\$6 285 000);
- le Service consultatif sur la distribution (\$100 000);
- l'entente sur la formation administrative des provinces de l'Atlantique (\$368 000).

TERRE-NEUVE

Au 31 mars 1979, 16 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'ECD. Au cours de l'exercice financier à l'étude, des ententes auxiliaires sur le développement rural et sur l'agriculture ont été signées et les ententes actuelles sur les routes et sur le développement de la pêche côtière ont été modifiées de façon substantielle afin de prévoir des fonds pour d'autres projets. On trouvera dans les pages suivantes une description sommaire des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les forêts

Durée : 1^{er} juin 1973 au 30 septembre 1979

Répartition des coûts :	
MEER	\$47 778 500
Gouvernement provincial	7 188 100
Coût estimatif total	\$54 966 600
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 6 559 000

Cette entente vise à améliorer l'efficacité de l'industrie forestière de la province et à accroître les niveaux de l'emploi et du revenu dans ce secteur. Un système intégré de gestion des ressources a été conçu pour stimuler la productivité et diversifier l'industrie forestière.

Les travaux entrepris en vertu de cette entente portent sur la vérification de nouvelles techniques d'exploitation le long des pentes abruptes, la construction de routes d'accès aux forêts, l'établissement d'une pépinière, l'amélioration de la flotte d'avions-citernes de la province et l'achat de nouveaux appareils.

L'aménagement de la région du parc de Gros Morne

Durée : 1^{er} juin 1973 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$20 641 680
Gouvernement provincial	2 293 520
Coût estimatif total	\$22 935 200
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 2 092 000

Cette entente vise à compléter l'action du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien par l'aménagement d'un parc national de la faune à Bonne Bay dans la grande péninsule du Nord. Le programme prévoit des travaux supplémentaires reliés au tourisme dans les agglomérations environnantes en vue de susciter des possibilités d'emploi et de revenu pour les habitants de la région. Ces travaux comprennent l'aménagement d'infrastructures communautaires et de routes, le développement de la pêche côtière sportive, et la planification des services touristiques de la région.

La région urbaine de Saint-Jean

Durée : 30 septembre 1974 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$51 000 000
Gouvernement provincial	17 000 000
Coût estimatif total	\$68 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$12 119 000

Cette entente vise à résoudre deux problèmes majeurs qui entravent le développement de la région urbaine : l'approvisionnement en eau et le transport. En vertu de l'entente, on procède actuellement au prolongement du réseau d'adduction d'eau desservant la région afin d'assurer des quantités d'eau douce suffisantes pour la future expansion industrielle et résidentielle. On a en outre amorcé la construction d'une voie de transport reliant directement la zone portuaire au plus important centre industriel de la ville. La construction de la route de ceinture du port, une artère à quatre voies d'environ neuf milles, a été entreprise en vertu de l'entente précédente Canada-Terre-Neuve sur les zones spéciales; on prévoit qu'elle sera terminée vers la fin de 1979.

La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)

Durée : 1^{er} janvier 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$4 419 072
Gouvernement provincial	491 008
Coût estimatif total	\$4 910 080
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$1 499 000

Les objectifs de cette entente consistent à stimuler le développement de la technologie marine dans la province, à favoriser l'implantation d'industries maritimes spécialisées dans le domaine des glaces et à s'assurer que le monde des affaires de Terre-Neuve participe pleinement au développement des ressources maritimes dans les eaux côtières envahies par les glaces.

La NORDCO est une société provinciale de l'État, instituée conformément aux conditions de l'entente pour coordonner le développement de cette technologie et pour aider le secteur privé à appliquer les connaissances acquises à des possibilités de développement viables. Parmi les travaux de recherche effectués par la société, mentionnons une étude sur la banquise du Labrador et sur le déplacement des glaces, la conception de bateaux à coques renforcées pour naviguer dans des eaux envahies par les glaces, les expériences faites sur place pour étudier les caractéristiques des glaces et l'étude sur la possibilité de construire des plates-formes de forage au large des côtes de la province.

Le développement de la pêche côtière

Durée : 1^{er} juin 1975 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$10 584 900
Gouvernement provincial	1 176 100
Coût estimatif total	\$11 761 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 747 000

Cette entente a pour objectif d'augmenter le revenu des pêcheurs côtiers et le nombre des emplois, et d'accroître la productivité dans le secteur de la transformation des produits de la pêche. L'entente prévoit l'amélioration des endroits de débarquement dans des zones choisies le long de la côte sud du Labrador et sur la grande péninsule du Nord, la construction d'un entrepôt frigorifique à Brig Bay et l'aménagement de réseaux d'approvisionnement en eau pour des usines de poisson à Saint-Bride's et à Port-aux-Basques.

Aux termes de la modification signée en décembre, le coût estimatif sera haussé de \$7,87 millions, pour un coût estimatif total de \$11 761 000. Environ \$2 millions serviront à poursuivre le programme d'approvisionnement en eau pour des usines de poisson, alors que le reste sera utilisé pour la construction de trois nouveaux centres de services maritimes et pour l'agrandissement de plusieurs autres déjà en place.

Les routes, 1976-1981

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$ 88 244 000
Gouvernement provincial	12 916 000
Coût estimatif total	\$101 160 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 20 041 000

En vertu de cette entente, les travaux d'amélioration et de pavage de nombreuses artères principales, entrepris en vertu d'ententes antérieures, se poursuivent. Ces travaux portent sur la bretelle au nord de Bonavista, sur la grande route de la péninsule du Nord, sur les routes de Burgeo, de la baie d'Espoir, et de Baie-Verte.

Cette entente a été considérablement modifiée au cours de l'année de façon à prévoir les fonds nécessaires à d'autres améliorations apportées au réseau routier et afin d'aider à combattre des conditions écologiques malsaines créées par la présence de poussière d'amiante sur les routes locales dans la région de Baie-Verte.

La planification

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	\$4 000 000
Gouvernement provincial	2 385 000
Coût estimatif total	\$6 385 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 609 000

Cette entente a pour objectif de permettre des études servant à identifier et à analyser les possibilités de développement économique et socio-économique de Terre-Neuve, ainsi que la planification nécessaire à l'élaboration et à la mise en application de stratégies, de programmes et d'ententes auxiliaires en vue d'exploiter ces possibilités.

Des analyses substantielles ont été effectuées par une série d'études portant sur le cadastre, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'inventaire des tourbières, l'infrastructure à Argentia, un institut polytechnique, une base de données régionales pour le développement rural, les possibilités de développement à Stephenville et à Port-au-Port, le calcaire agricole, et le port de Stephenville. En outre, la capacité de planification de la province a été enrichie grâce à l'embauche de personnel professionnel particulier.

Le Labrador

Durée : 3 décembre 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	\$18 258 300
Santé et Bien-être social	1 404 000
Gouvernement provincial	2 434 700
Coût estimatif total	\$22 097 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 4 218 000

Les éléments de cette entente provisoire comprennent l'aménagement d'une infrastructure municipale et le développement économique dans la région du lac Melville, la construction d'un pont à Northwest River, la construction d'un parc industriel pour Wabush-Labrador City, et l'amélioration de la qualité de l'eau, des installations sanitaires et l'accès aux services médicaux pour les habitants de la côte.

L'exploitation minière

Durée : 17 décembre 1976 au 31 décembre 1981

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 5 606 100
Énergie, Mines et Ressources	5 606 100
Gouvernement provincial	1 245 800
Coût estimatif total	\$12 458 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 695 000

Cette entente a pour objectif de dresser un inventaire complet des données géoscientifiques sur les régions où il existe un potentiel de gîtes miniers ayant une valeur commerciale. Elle prévoit également l'élaboration et l'évaluation de politiques en matière de gestion des ressources qui inciteront le secteur privé à entreprendre des travaux d'exploration et d'exploitation. Au cours de l'année, 12 travaux de cartographie géologique ont été réalisés dans l'île et 13 au Labrador.

La promotion du tourisme

Durée : 1^{er} janvier 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	\$11 938 140
Gouvernement provincial	1 326 460
Coût estimatif total	\$13 264 600
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 479 000

Cette entente globale sur la promotion du tourisme vise à augmenter l'efficacité de la commercialisation touristique et des programmes d'information aux visiteurs, à développer les attractions touristiques et à encourager l'expansion des centres d'hébergement pour les touristes.

Le développement rural

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	\$13 122 000
Gouvernement provincial	1 458 000
Coût estimatif total	\$14 580 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 592 000

Cette entente poursuit les activités déjà entreprises en vertu de l'entente ARDA III visant à fortifier le secteur rural de la province et à lui donner un nouvel essor. Au nombre des projets, mentionnons l'aide aux associations de développement régional constituées en sociétés afin de leur permettre de mener à bien des projets administratifs et communautaires, l'aide aux associations d'artisanat et aux artisans, ainsi qu'aux petites entreprises rurales, et les services d'information et d'évaluation.

Le développement agricole

Durée : 14 juillet 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$12 907 170
Agriculture Canada	1 800 000
Gouvernement provincial	1 634 130
Coût estimatif total	\$16 341 300
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 598 000

Cette entente a pour objet d'appuyer la croissance de l'industrie agricole de Terre-Neuve grâce à une production accrue, à de meilleures techniques et capacités de gestion chez les exploitants agricoles, à des systèmes de commercialisation améliorés, à une exploitation efficace des terres et à des services modernes de soutien agricole. L'entente prévoit un programme d'aide financière pour l'exploitation des terres, un programme de commercialisation en vue d'augmenter la consommation des produits agricoles locaux, une planification de l'utilisation des terres et des analyses de sols, la mise sur pied de laboratoires d'analyse et de services vétérinaires, le développement de l'industrie du bleuets, et une forme d'aide aux autres possibilités de développement agricole.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

LES SUBVENTIONS

Nombre net d'offres acceptées	40
Prévision du nombre d'emplois créés	1 094
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$26 542 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 7 749 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 3 968 000

LES GARANTIES DE PRÊTS

Au cours de l'exercice financier, une seule garantie de prêt de l'ordre de \$29 000 a été offerte et acceptée, laquelle devrait amener la création de 6 emplois directs.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

La Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador limitée (SDTL)

Cette société a été instituée en 1972 pour servir de complément au programme de subventions à titre de source de capital-risque pour l'expansion du secteur de la fabrication et l'exploitation des ressources de la province. C'est le MEER qui fournit les prêts à la société, le gouvernement de Terre-Neuve qui fournit le financement par actions, et les dépenses d'exploitation sont partagées également. Cette entente viendra à expiration en 1982.

Au cours de 1978-1979, le MEER a accordé un prêt de \$4 000 000 à la société et a consacré \$898 000 en vertu de sa quote-part à ces opérations financières.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Au 31 mars 1979, 11 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Une nouvelle entente portant sur la conservation de l'énergie a été signée au cours de l'année présentement à l'étude. On trouvera dans les pages suivantes une description sommaire des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

L'exploitation minérale

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$15 870 400
Gouvernement provincial	3 967 600
Coût estimatif total	\$19 838 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 6 964 000

Cette entente a pour objectif d'accroître l'emploi et l'investissement dans le secteur minier de la province en accélérant le processus d'exploitation minérale et d'évaluation des ressources. Les principaux éléments de cette entente sont la planification de l'exploitation des ressources, l'inventaire des ressources minérales, des études d'évaluation des mines, des études géologiques-géochimiques, et des services de laboratoire.

Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth

Durée : 31 mars 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 79 997 000
Gouvernement provincial	29 821 800
Coût estimatif total	\$109 818 800
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 8 738 000

Cette entente comporte trois grandes catégories de programmes de développement : l'expansion de la zone métropolitaine, l'aménagement des installations portuaires et l'expansion industrielle. Parmi ces projets, on compte les programmes de réaménagement du front de mer de Halifax et de Dartmouth, de nouveaux ferry-boats, un nouveau réseau d'alimentation en eau, et enfin la construction d'immeubles dont les coûts seront assumés tant par les secteurs public que privé. L'entente reconnaît en outre la nécessité d'encourager l'essor des industries technologiques et océanographiques de la région.

Le développement de la zone du détroit de Canso

Durée : 31 mars 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$19 265 000
Gouvernement provincial	6 570 400
Coût estimatif total	\$25 835 400
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 3 499 000

Cette entente a pour objectif de faire en sorte que cette région soit en mesure d'accueillir un plus grand nombre d'industries de transformation. Les activités qui seront entreprises en vertu de l'entente comprennent la planification du développement de la région et des travaux d'infrastructure tels que des installations d'adduction d'eau, des améliorations au réseau routier et à l'aéroport et une infrastructure industrielle.

Le développement agricole

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$29 980 000
Gouvernement provincial	18 237 000
Coût estimatif total	\$48 217 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 6 508 000

Cette entente a pour objectifs d'améliorer la viabilité et la stabilité de l'industrie agricole, de préserver les emplois actuels et de créer de nouvelles possibilités d'emploi, et enfin d'accroître le rendement et la productivité de certains de ses éléments sous-exploités qui présentent un avantage économique sur le marché des exportations ou sur le marché local.

L'entente auxiliaire comporte trois éléments, soit l'expansion des terres agricoles, l'augmentation du bétail, et l'horticulture.

Le développement industriel

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	\$13 031 200
Gouvernement provincial	3 257 800
Coût estimatif total	\$16 289 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 3 885 000

Cette entente auxiliaire vise à appuyer la création de nouveaux débouchés d'emploi en Nouvelle-Écosse dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie, à favoriser le développement, l'expansion et l'efficacité des entreprises locales et, enfin, à élargir l'éventail des perspectives d'emploi en mettant l'accent sur les emplois à la fois plus spécialisés et plus rémunérateurs, particulièrement dans certaines localités d'importance moyenne.

L'entente prévoit l'établissement de parcs industriels dans les régions où des possibilités de développement existent, soit Amherst, Bridgewater, Debert, Kentville, Stellarton et Windsor. Les travaux sont presque terminés pour l'aménagement des parcs à Amherst, Debert et Kentville, et le début de l'aménagement des parcs Windsor et Kentville est prévu pour l'automne de 1979. Le projet de parc de Bridgewater est à l'étude. En 1979, on procédera à l'ouverture des centres industriels polyvalents à Debert et Kentville.

La planification

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$2 500 000
Gouvernement provincial	2 500 000
Coût estimatif total	\$5 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 386 000

Cette entente vise à poursuivre et à accroître les initiatives entreprises en vertu d'une entente provisoire sur la planification, conclue antérieurement. Elle définit trois domaines pour la planification et les tentatives de développement : la planification physique et celle des ressources, des recherches et des études sur les possibilités de développement, et la planification du développement en général.

En vertu de l'entente, l'on élabore actuellement une stratégie globale de développement pour la province et l'on a entrepris la planification et les études nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. Des études ayant trait aux ententes auxiliaires en cours sur le tourisme et sur l'aide accordée à la Sydney Steel Corporation ont été financées aux termes de cette entente.

Les forêts

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	\$20 212 000
Emploi et Immigration	15 930 000
Gouvernement provincial	24 395 500
Coût estimatif total	\$60 537 500
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 3 510 000

Cette entente a pour objet de maintenir le niveau actuel de l'emploi lié principalement à la coupe des espèces de bois tendre et d'accroître les possibilités d'emploi et les revenus au chapitre surtout de la coupe et de la transformation des espèces de bois dur. Pour atteindre ces objectifs, il faudra encourager une gestion plus intensive des forêts, trouver d'autres débouchés pour les espèces de bois dur sous-exploitées, hâter la coupe du bois touché par la tordeuse, améliorer l'affectation de la récolte de bois, augmenter la quantité de bois d'œuvre utilisé dans les scieries, et prévoir une plus grande récupération et une meilleure utilisation des résidus.

La promotion du tourisme

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$11 000 000
Gouvernement provincial	2 750 000
Coût estimatif total	\$13 750 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 279 000

Cette entente a pour objet de créer de nouvelles perspectives d'emploi et d'accroître les revenus en développant davantage l'industrie touristique.

Cette entente comporte deux programmes. Le premier englobe diverses activités à l'échelle provinciale dont le but est de promouvoir le tourisme en Nouvelle-Écosse, d'augmenter l'efficacité de l'industrie touristique et de lui faire prendre de l'expansion là où c'est possible et souhaitable, et enfin de prolonger la saison touristique. Le deuxième programme porte directement sur l'aménagement d'endroits choisis de destination. Au nombre des projets, on compte la construction ou l'embellissement des principaux centres d'attraction, la présentation d'attractions se prêtant à des excursions de une journée et la coordination de la planification, de la promotion et de la réalisation des initiatives aux endroits de destination.

Le programme d'aide à la Sydney Steel Corporation

Durée : 1^{er} août 1977 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$15 156 000
Gouvernement provincial	4 344 000
Coût estimatif total	\$19 500 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 8 976 000

Des méthodes périmées de fabrication de l'acier et l'obsolescence de l'équipement, associées à la chute des cours sur les marchés internationaux de l'acier, ont ralenti les opérations de la SYSCO. Si l'on devait fermer l'usine, l'assise économique de la communauté en serait sérieusement touchée.

Cette entente vise à aider la province à maintenir le niveau actuel de l'emploi à la SYSCO grâce à des programmes d'investissement, et à identifier d'autres possibilités d'emploi dans l'industrie sidérurgique de la région de Sydney. On espère que des études d'analyse du marché permettront de trouver un créneau rentable. Cette mesure sera suivie par la conception d'une usine capable de produire de façon compétitive.

La conservation de l'énergie

Durée : 4 juillet 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$19 000 000
Gouvernement provincial	5 875 000
Coût estimatif total	\$24 875 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	néant

La hausse du coût de l'énergie en Nouvelle-Écosse paralyse l'expansion des entreprises locales et l'établissement de nouvelles. Cette entente vise à diminuer la perte de possibilités d'emploi résultant de la hausse du coût de l'énergie, et à stimuler le développement de nouvelles industries à technologie reposant sur des sources d'énergie de remplacement.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	84
Prévision du nombre d'emplois créés	1 085
Investissements au titre de l'actif admissible	
afférents à ces offres	\$36 942 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 9 626 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 4 862 000

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

En 1969, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada ont conclu un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans aux termes de la *Loi sur le Fonds de développement économique rural (FODER)*. Le plan est destiné à appuyer le développement des entreprises économiques, lequel favorisera la création de nouveaux emplois et l'accroissement du revenu par habitant, tout en préservant l'environnement unique de l'île.

La première phase du plan englobait la période allant de 1969 au 31 mars 1975. La deuxième phase va du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1980. Les engagements du MEER pour la dernière année de cette deuxième phase ont été de \$29 300 000.

Au cours de l'exercice financier 1978-1979, les dépenses du MEER en vertu du Plan d'ensemble de développement se sont élevées à \$28 460 000.

LES PROGRAMMES EN VERTU DU PLAN D'ENSEMBLE DE DÉVELOPPEMENT

L'agriculture

L'objectif du programme agricole est de permettre l'établissement et la préservation de fermes familiales rentables. Les principaux éléments du programme consistent en une aide en capitaux, la mise sur pied de services de vulgarisation, et l'amélioration génétique du bétail.

Les forêts

L'objectif du programme forestier est de procéder au reboisement des terres publiques et privées en fournissant des semis et des services de vulgarisation et de gestion forestière aux propriétaires actuels de terrains boisés.

Les pêches

Le programme des pêches vise à accroître les revenus des pêcheurs en élargissant l'assise des ressources et en améliorant les méthodes de prise, de manutention et de transformation du poisson.

Au nombre des projets, on compte un programme d'aquiculture en vue d'accroître la production ostréicole, certaines expériences dans l'élevage de la truite, et le programme de retrait des certificats d'immatriculation de homardiens qui vise à réduire le nombre des pêcheurs de homard, ce qui aura pour effet de hausser les revenus de ceux qui restent.

Le développement industriel

Ce programme a pour but de créer des emplois, permanents de préférence, et d'aider les hommes d'affaires à diversifier l'assise économique de l'île. Parmi les principaux projets, mentionnons l'aménagement de parcs et de centres industriels, et l'octroi d'une aide financière à la petite entreprise et au secteur des services.

Les équipements scolaires

On procédera à la mise sur pied d'un système unifié d'établissements scolaires, en vertu de ce programme, afin de doter l'île de maisons d'enseignement et de formation professionnels. Au cours de l'année, on a entrepris les travaux de construction d'une importante école à Elmsdale qui devraient être terminés en septembre 1979.

Le tourisme et la conservation

Les programmes de tourisme visent à attirer des visiteurs dans toutes les régions de l'île et à prolonger la saison touristique. Au nombre des principaux travaux, mentionnons l'aménagement de parcs et de complexes récréatifs, tel que celui de Mill River qui est présentement en construction dans l'ouest de la province. On assiste, en outre, à certaines activités de promotion et de développement de l'industrie touristique.

La réaffectation des terres

Le principal objectif de ce programme est la poursuite du travail de re- On s'occupe notamment de l'acquisition de terres pour les revendre ou les louer à des agriculteurs, ainsi que pour la forêt, la faune, le tourisme et l'aménagement de quelques pâturages communs.

Le développement de la commercialisation et des produits

Ce programme prévoit le financement du Centre d'expansion des marchés, grâce auquel les industries de production, de transformation et de fabrication peuvent se prévaloir des services de commercialisation dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence. En outre, ce centre met au point de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de vente et permet une meilleure utilisation des matières premières.

Le transport

Ce programme prévoit la construction et l'amélioration de trois catégories de routes : les voies d'accès aux ressources, les autoroutes collectrices et l'expansion du réseau collecteur.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	30
Prévision du nombre d'emplois créés	345
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$10 167 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 2 911 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 1 330 000

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Au 31 mars 1979, 16 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Au cours de l'année financière, un accord auxiliaire sur l'exploitation des ressources agricoles, conclu au cours de l'année précédente, a été mis en vigueur. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les forêts

Durée : 15 octobre 1974 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	\$56 502 800
Emploi et Immigration	2 400 000
Gouvernement provincial	15 325 700
Coût estimatif total	\$74 228 500
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 9 449 000

Dans le cadre de cette entente, on est à mettre sur pied un programme complet d'exploitation des forêts qui, appliqué à l'échelle de la province, aura pour objectifs l'augmentation de la production du bois d'œuvre et l'expansion de l'industrie de transformation du bois. Environ la moitié des fonds prévus par l'entente ont été consacrés à l'intensification de la gestion des forêts, à la mise au point de renseignements plus précis sur la gestion forestière, à l'expansion des activités liées aux pépinières, au reboisement et à l'amélioration des peuplements et enfin à l'aménagement d'un réseau intégré de routes forestières.

Le développement industriel

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$24 182 200
Gouvernement provincial	6 045 550
Coût estimatif total	\$30 227 750
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 5 019 000

L'entente a pour but d'étendre, de diversifier et de raffermir les activités de fabrication et de transformation dans la province. Elle tente également de diversifier la fabrication de produits ayant une plus grande valeur ajoutée, laquelle nécessite une technologie moderne et une main-d'œuvre qualifiée, et d'encourager l'implantation de nouvelles industries pouvant exploiter les ressources naturelles de la province ou tirer parti de sa situation maritime stratégique.

Le projet pilote de la région de Kent

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$6 200 800
Gouvernement provincial	1 550 200
Coût estimatif total	\$7 751 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$1 192 000

Cette entente vise à aider les habitants de la région de Kent à améliorer leurs possibilités de revenu et d'emploi. Grâce à ce projet pilote unique en son genre, ces derniers élaborent et mettent en œuvre des projets dans les domaines suivants : la pêche, les forêts, l'agriculture, la fabrication axée sur les ressources, le tourisme et les loisirs.

Les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$35 840 000
Gouvernement provincial	15 360 000
Coût estimatif total	\$51 200 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 4 420 000

Cette entente auxiliaire a pour but de terminer l'axe prioritaire de Saint-Jean ainsi que la route de Shediac à Moncton, et de poursuivre les travaux de construction du boulevard Wheeler de la même ville.

La planification

Durée : 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$2 437 500
Gouvernement provincial	2 437 500
Coût estimatif total	\$4 875 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 211 000

Cette entente reconnaît la nécessité de renforcer et de compléter la capacité du gouvernement provincial en matière de détermination et d'analyse des possibilités de développement socio-économique. Les quatre éléments de l'entente sont les possibilités de recherche, l'exploitation des ressources physiques, la coordination des activités des ententes auxiliaires et la planification du développement en général.

La promotion du tourisme

Durée : 3 novembre 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$11 794 400
Gouvernement provincial	2 948 600
Coût estimatif total	\$14 743 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 2 835 000

Cette entente a pour objectif d'encourager le tourisme en augmentant le nombre de visiteurs, en prolongeant le séjour des touristes et en augmentant le nombre des activités touristiques durant les mois d'hiver et les mortes-saisons.

La mise en valeur des minéraux et des combustibles

Durée : 24 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 9 050 500
Gouvernement provincial	2 262 625
Coût estimatif total	\$11 313 125
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 960 000

Cette entente vise à stimuler les investissements privés, tant dans l'exploration que dans l'exploitation minérales, à favoriser une transformation plus poussée des minéraux de la province et à adopter des mesures en vue d'assurer l'autonomie du pays en matière de combustibles.

Les routes, 1977-1980

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$42 000 000
Gouvernement provincial	14 000 000
Coût estimatif total	\$56 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$11 289 000

Quatre ententes auxiliaires sur les routes ont été signées avec le Nouveau-Brunswick, dont une pour 1974-1975, une pour 1975-1976, une pour 1976-1977 et la dernière pour 1977-1980. Elles ont pour but de favoriser, grâce à un meilleur réseau routier, un développement communautaire et régional plus général et de contribuer en même temps à l'essor des industries axées sur les ressources, du secteur de la fabrication secondaire et des industries de services.

Le nord-est du Nouveau-Brunswick

Durée : 23 juin 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	\$67 175 000
Gouvernement provincial	28 325 000
Coût estimatif total	\$95 500 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 7 270 000

Cette entente a pour objectif d'améliorer le bien-être à long terme et le niveau de vie des habitants de cette région, grâce à une plus grande application des programmes visant à favoriser une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques et à accélérer le rythme du développement. Ces programmes sont destinés à la création d'emplois et à l'amélioration des revenus salariaux.

La mise en valeur des ressources agricoles

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$27 698 000
Gouvernement provincial	6 924 500
Coût estimatif total	\$34 622 500
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 878 000

Ceci est la deuxième entente auxiliaire sur l'agriculture signée avec le Nouveau-Brunswick. L'objectif du présent accord est de maximiser la contribution du secteur agricole et des secteurs connexes à la production provinciale, aux revenus salariaux et au nombre d'emplois. Les termes de l'entente sont fondés sur l'expérience acquise avec la première entente auxiliaire et sur l'étude des ressources agricoles du Nouveau-Brunswick, qui a duré deux ans. Des stratégies distinctes et des objectifs ont été établis pour les denrées suivantes : les pommes de terre, les fruits et les légumes, le bétail et le fourrage. Les buts précis de l'entente sont d'accroître le volume et l'efficacité, d'élargir la gamme d'activités de traitement, et d'améliorer la commercialisation des denrées.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

LES SUBVENTIONS

Nombre net d'offres acceptées	65
Prévision du nombre d'emplois créés	1 469
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$32 520 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$12 212 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 3 451 000

LES GARANTIES DE PRÊTS

Au cours de l'exercice financier, une seule garantie de prêt de \$1 667 000 a été offerte et acceptée. Cette garantie devrait permettre la création de 150 emplois.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

La région du Québec

Au cours de l'année financière 1978-1979, les dépenses du MEER au Québec se sont élevées à \$172 millions, dont environ \$130,7 millions ont été consacrés à des activités entreprises aux termes des ententes auxiliaires, \$33,5 millions à des subventions à l'industrie.

Au cours de l'année, deux nouvelles ententes auxiliaires ont été signées sur le développement touristique et les équipements publics. En vertu de ces ententes, le MEER déboursa environ \$68,9 millions. Cette année budgétaire a été également marquée par l'ouverture des bureaux auxiliaires de Val-d'Or et d'Alma.

Un autre aspect important de l'activité du MEER au Québec est l'aide financière qu'il apporte à certaines entreprises de fabrication. Il existe deux programmes distincts à cette fin. D'abord, la *Loi sur les subventions au développement régional* qui prévoit une contribution financière aux entreprises industrielles situées dans la région désignée du Québec. Le deuxième programme vise à financer certaines entreprises de fabrication dans la région de Montréal et les villes environnantes. Le programme de la zone spéciale de Montréal prévoit des subventions au développement régional dans le cadre d'une politique industrielle sélective qui est centrée sur les secteurs manifestant une productivité élevée et une croissance rapide.

Au cours de l'année à l'étude, les engagements du MEER en vertu de ces programmes de subventions ont été d'environ \$47,5 millions. Cette participation devrait susciter des investissements de l'ordre de \$237 millions et créer plus de 7 600 emplois directs.

Les programmes du MEER au Québec sont conçus de façon à fournir aux diverses régions de la province les moyens d'accélérer l'achèvement des travaux qui répondent à leurs besoins et à leurs possibilités. Au cours de l'année, l'action du ministère a porté principalement sur le développement industriel, l'aménagement de l'infrastructure urbaine et industrielle et le développement touristique.

Le ministère s'intéresse tout particulièrement à la croissance économique, au traitement et à l'exploitation des ressources dans la région du Québec. Le gouvernement québécois et le MEER conjuguent leurs efforts en vue d'identifier et de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de réaliser des activités qui amélioreront la situation économique du Québec.

QUÉBEC

Au 31 mars 1979, 12 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Des ententes auxiliaires sur le développement touristique et les équipements publics ont été signées au cours de l'année 1978-1979. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des accords auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les axes routiers prioritaires

Durée : 13 septembre 1974 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$205 505 000
Gouvernement provincial	243 270 000
Coût estimatif total	\$448 775 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 33 752 000

Le but de cette entente est d'appuyer le développement industriel, régional et urbain en assurant des moyens de communication rapides entre divers centres urbains et de faciliter une plus grande circulation des produits industriels entre les différentes régions du Québec.

Au nombre des travaux en cours, on compte l'amélioration des autoroutes 10, 51 et 55 et la réfection de la route 138 entre Sept-Îles et Port-Cartier; la construction d'une seconde voie et d'échangeurs sur l'autoroute 40 entre Berthier et Pointe-du-Lac et sur l'autoroute 55 entre Trois-Rivières et Shawinigan; le revêtement de la route 132 dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la route 199 aux Îles-de-la-Madeleine; la réfection de la route 117 entre Saint-Jovite et Louvicourt; la construction de la route 70 entre Saint-Bruno et La Baie; l'achèvement de la route 13; et l'avancement des travaux de construction de la route 50 entre Dorval et Mirabel.

Le développement forestier

Durée : 26 mars 1975 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$ 83 000 000
Gouvernement provincial	55 333 000
Coût estimatif total	\$138 333 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 17 480 000

Anciennement connu sous le nom d'entente auxiliaire sur les routes d'accès aux ressources forestières, cette entente a pour but d'améliorer le réseau de routes d'accès aux forêts du nord du Québec; elle prévoit l'amélioration de 220 milles de routes existantes, la construction de 410 milles de nouvelles routes, ainsi que la construction de 12 ponts. Les travaux sont concentrés dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, de l'est du Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte Nord. L'entente a été modifiée en 1977 afin de prévoir un vaste programme de sylviculture et de reboisement dans toutes les régions de la province.

Les infrastructures industrielles

Durée : 26 mars 1975 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$ 82 602 000
Gouvernement provincial	55 068 000
Coût estimatif total	\$137 670 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 4 623 000

Il est essentiel que le secteur québécois de la fabrication puisse s'appuyer sur un réseau d'infrastructures favorisant la croissance de l'industrie dans les divers centres urbains qui, parfois, ne sont pas en mesure de financer l'agrandissement de leurs parcs industriels ou d'en aménager de nouveaux.

L'entente comporte trois éléments principaux : l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans 30 centres urbains; l'établissement et l'aménagement de parcs industriels de pêche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine pour la transformation du poisson et la mise en place d'autres infrastructures de pêche sur la Côte Nord; la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités incapables de satisfaire aux exigences industrielles d'entreprises particulières.

Le développement agricole

Durée : 29 mars 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 61 960 000
Gouvernement provincial	41 306 000
Coût estimatif total	\$103 266 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 11 976 000

L'une des priorités de l'industrie agricole du Québec est d'accroître les revenus en mettant l'accent sur l'augmentation et la diversification de la production, ce qui contribuera à favoriser l'établissement d'usines de transformation des denrées agricoles.

Cette entente a pour objet la réalisation d'une programmation intégrée d'assainissement des terres agricoles de la plaine de Montréal; la mise en œuvre de programmes d'amendement des sols dans les régions de l'est du Québec, du Lac-Saint-Jean et du nord-ouest du Québec; et la poursuite de programmes de réaménagement foncier dans les régions de l'est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le développement minéral

Durée : 29 mars 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$17 160 000
Gouvernement provincial	11 440 000
Coût estimatif total	\$28 600 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 4 678 000

Cette entente a pour objet de favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec par la construction de routes d'accès aux régions riches en gisements, l'étude géoscientifique des minéraux et des hydrocarbures, et le développement de procédés permettant l'exploitation et le traitement des minerais complexes et à partir desquels il est impossible de produire des concentrés qui répondent aux spécifications actuelles des usines de traitement.

L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien

Durée : 21 avril 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 30 000 000
Secteur privé, jusqu'à concurrence de	248 000 000
Gouvernement provincial	20 000 000
Coût estimatif total	\$298 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 15 000 000

Depuis dix-sept ans, le gouvernement québécois a cherché à réunir tous les éléments permettant de mettre en valeur, dans la région défavorisée de Roberval-Chibougamau-Saint-Félicien, la forêt domaniale - l'une des dernières grandes réserves de bois pouvant appuyer un complexe forestier intégré de taille optimale.

En contribuant au financement de l'usine de pâte kraft blanchie et des scieries de Saint-Félicien, l'entente satisfait aux objectifs précis énoncés dans l'ECD au sujet du secteur forestier.

Le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA)

Durée : 18 juin 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$ 7 975 200
Gouvernement provincial	5 316 800
Coût estimatif total	<u>\$13 292 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 571 000

La construction de l'aéroport international de Mirabel s'inscrit dans le contexte d'une modification de toute l'infrastructure de la région située au nord de Montréal.

Cette entente a pour objet d'accroître le développement industriel par l'implantation d'un complexe industriel aéroportuaire intégré à toute la gamme d'activités d'un aéroport moderne et aux différents moyens de transport qu'il comporte. En plus d'amener la création d'emplois nouveaux, le complexe favorisera l'implantation d'industries à forte croissance.

L'assainissement des eaux de la région de Montréal

Durée : 30 mars 1978 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$120 000 000
Gouvernement provincial	80 000 000
Coût estimatif total	<u>\$200 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 40 000 000

La région de Montréal est la plus importante source de pollution des eaux du Québec. Les études de l'eau du fleuve Saint-Laurent ont démontré que les grandes quantités d'éléments nutritifs et de métaux toxiques renfermés dans les eaux d'égout de la région avaient une influence déterminante sur la qualité des eaux du fleuve.

Cette entente a pour objet d'aider le Québec à accélérer la réalisation du programme d'assainissement des eaux de la région de Montréal. Le programme a pour objectif d'assurer à la région un approvisionnement en eau potable pour la consommation et les fins récréatives.

Le développement touristique

Durée : 6 avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$45 600 000
Gouvernement provincial	30 400 000
Coût estimatif total	<u>\$76 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 994 000

Les objectifs généraux de cette entente portent sur l'accroissement et la diversification des attractions touristiques. Elle a pour but d'accroître le nombre de touristes étrangers et d'inciter les Québécois à se prévaloir davantage des facilités existant dans leur province. Au nombre des projets précis, on compte la promotion de l'activité touristique, l'aménagement de parcs touristiques et récréatifs, la restauration d'édifices et de sites, la modernisation des musées et des relais touristiques, et l'implantation et l'amélioration de bases de plein air et de camps de vacances.

Les équipements publics

Durée : du 16 mai 1978 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$17 424 000
Emploi et Immigration	5 837 000
Gouvernement provincial	11 615 000
Coût estimatif total	<u>\$34 876 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 651 000

Cette entente a pour objet la création d'emplois à court terme dans le cadre de projets d'infrastructure réalisés par des municipalités pour favoriser, entre autres, leur essor économique. Les dix-sept municipalités visées par cette entente se trouvent dans des régions aux prises avec un fort taux de chômage. Parmi les projets, on compte la construction ou l'amélioration des réseaux d'eau et d'égout, des usines de filtration, des services pour les zones industrielles et pour les installations portuaires, l'aménagement de quartiers résidentiels et de rues, de parcs de maisons mobiles, et d'installations récréatives.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Loi sur les subventions au développement régional

Au cours de l'exercice financier 1978-1979, la *Loi sur les subventions au développement régional* a donné lieu aux activités suivantes :

LES SUBVENTIONS

Nombre net d'offres acceptées	305
Prévision du nombre d'emplois créés	4 778
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$144 642 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 33 002 000

LES GARANTIES DE PRÊTS

Au cours de l'exercice financier, deux garanties de prêts totalisant \$4 769 000 ont été offertes et acceptées. Une subvention a également été offerte et acceptée pour l'un des projets; la prévision du nombre d'emplois créés figure ci-dessus sous la rubrique des subventions.

La zone spéciale de Montréal

Ce programme a pour but d'accélérer le développement de la structure industrielle du Québec en renforçant le rôle de la région montréalaise en tant que centre de l'expansion manufacturière de la province. Ce programme, en vigueur du 1^{er} juillet 1977 au 30 juin 1980, vise à encourager les industries présentant les meilleures possibilités de croissance et de productivité et susceptibles de trouver dans la région de Montréal des avantages analogues à ceux des autres régions.

Au cours de l'année à l'étude, ce programme a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	117
Prévision du nombre d'emplois créés	2 881
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$92 340 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$14 481 000

Au cours de l'exercice financier 1978-1979, les dépenses du MEER au Québec en vertu du programme de subventions à l'industrie se sont élevées à \$33 459 000 dont \$5 149 000 ont été versés dans le cadre du programme de la zone spéciale de Montréal.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

La région de l'Ontario



Au cours de l'exercice financier 1978-1979, les dépenses effectuées par le MEER dans la région de l'Ontario se sont élevées à un peu moins de \$22,6 millions, dont environ \$6 millions ont été consacrés aux activités dans le cadre des ententes auxiliaires, \$6,7 millions aux subventions à l'industrie et \$7,7 millions à d'autres programmes.

Au cours de l'année, le point saillant de l'activité dans la région a été la signature de l'entente auxiliaire sur la gestion des forêts qui vise à améliorer l'activité de gestion forestière et à accélérer les efforts de reboisement dans le nord de l'Ontario. En vertu des modifications apportées à l'entente auxiliaire sur la mise en valeur des ressources communautaires et rurales, on accordera une aide au peuplement de nouvelles forêts dans l'est de l'Ontario (y compris l'exploitation de peupliers hybrides à croissance rapide) et à la mise sur pied d'un programme de levés géoscientifiques dans la région de Kirkland Lake. Ensemble, la signature de l'entente sur la gestion des forêts et les modifications apportées à l'entente sur la mise en valeur des ressources communautaires et rurales reflètent l'importance de plus en plus grande accordée à la programmation sectorielle au sein de la région de l'Ontario.

Au cours de l'exercice financier, l'entente auxiliaire sur les localités à industrie unique a été modifiée en vue d'apporter une aide aux régions de Hornepayne et de Longlac dans le nord-est de l'Ontario; on a également modifié l'entente auxiliaire sur le nord-est de l'Ontario afin d'appuyer le développement industriel de North Bay.

Un autre élément important de l'activité du MEER dans la région de l'Ontario est l'aide financière offerte en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour certains projets de fabrication dans les régions désignées de la province. Au cours de l'année, les 51 offres nettes acceptées ont entraîné des engagements, de la part du MEER, s'élevant à \$4,8 millions. Ces offres sont censées créer environ 600 nouveaux emplois directs et entraîner des investissements de capitaux d'environ \$18,5 millions.

L'entente Canada-Ontario, signée en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, a pris fin le 31 mars 1979. Au cours de 1978-1979, les dépenses du MEER aux termes du programme ARDA se sont chiffrées à \$7 613 000. À l'avenir, les programmes visant les besoins en matière d'aménagement rural pourraient être incorporés au mécanisme de l'entente-cadre de développement.

Au cours de l'année, on a procédé à l'ouverture officielle du bureau auxiliaire de Sudbury.

ONTARIO

Au 31 mars 1979, 8 ententes auxiliaires avaient été signées avec l'Ontario, en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). L'accord sur la gestion forestière a été conclu au cours de l'exercice financier 1978-1979. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des accords auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Le nord-ouest de l'Ontario

Durée : 23 mai 1974 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$25 444 325
Gouvernement provincial	25 444 325
Coût estimatif total	<u>\$50 888 650</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 715 000

Cette entente a pour objet d'accélérer la croissance économique du Nord-Ouest en renforçant le rôle de Thunder Bay à titre de principal centre de la région, d'améliorer le réseau routier et d'assurer des services urbains à certaines communautés clefs.

Au nombre des éléments des programmes, on compte l'amélioration des systèmes d'égout à Thunder Bay et à Ignace; un programme de travaux de voirie; des études sur le complexe industriel de Thunder Bay et la culture du riz sauvage, et l'amélioration de l'aéroport de Kenora et des carrefours des autoroutes.

Le nord-est de l'Ontario

Durée : 25 mars 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$12 806 065
Société centrale d'hypothèques et de logement	1 692 260
Gouvernement provincial	14 498 325
Coût estimatif total	<u>\$28 996 650</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 471 000

Cette entente a pour objectifs de renforcer le système urbain et de maximiser les avantages de la croissance dans cette région de l'Ontario en atténuant les obstacles au développement dans les centres stratégiques et en concentrant l'activité économique dans de tels centres.

Cette entente prévoit la fourniture de services pour l'aménagement d'un parc industriel dans les zones de Sudbury et de Parry Sound; une évaluation de l'activité de développement industriel dans la ville de Parry Sound; l'aménagement de l'infrastructure dans la région de Timmins, une étude sur l'emplacement du parc industriel, une autre sur les besoins d'une voie de raccordement, ainsi que la fourniture de services pour l'aménagement du parc industriel et des besoins connexes à North Bay.

Les localités à industrie unique

Durée : 18 octobre 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 9 363 786
Affaires indiennes et du Nord canadien	305 000
Ministère des Transports	150 000
Société centrale d'hypothèques et de logement	386 214
Gouvernement provincial	9 595 000
Coût estimatif total	\$19 800 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 3 014 000

La première phase de l'entente a pour objet d'aider certaines localités, dont l'industrie unique est celle des pâtes et papiers, à stabiliser leur assise socio-économique et à profiter par le fait même de l'extension importante de la Kimberly-Clark, à Terrace Bay. Ses principaux éléments englobent des travaux d'infrastructure dans les localités de Narkina, de Longlac et de Geraldton, ainsi que l'aménagement d'un aéroport à Geraldton et l'amélioration des voies d'accès de la ville à cet aéroport.

La deuxième phase dotera la région de White River de l'infrastructure nécessaire pour faire face à la croissance démographique prévue et pour attirer la main-d'œuvre qualifiée que l'expansion de la compagnie Abitibi Paper exigera.

La troisième phase de l'entente portera sur l'amélioration des conditions de vie locales et la stabilisation de la population active locale et prévoit un appui pour la planification et la construction d'un autre centre municipal pour Hornepayne.

La quatrième phase de l'entente prévoit un appui pour des améliorations à l'infrastructure de la ville de Longlac et de la réserve indienne avoisinante n° 77 de Long Lake.

La mise en valeur des ressources communautaires et rurales

Durée : 7 décembre 1977 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	\$4 728 325
Gouvernement provincial	4 728 325
Coût estimatif total	\$9 456 650
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 797 000

Cette entente constitue la première étape d'un processus visant à multiplier les emplois et à accroître les revenus dans les industries des ressources et de la fabrication du comté de Renfrew. Parmi les éléments du programme, on compte l'évaluation des ressources forestières et minières, des études sur l'aménagement de terrains industriels et une aide en vue de mettre sur pied une agence de développement pour l'ensemble du comté.

Des modifications apportées au cours de la dernière année financière prévoient des recherches sur les peupliers hybrides et leur exploitation, le renouvellement des forêts de feuillus, un inventaire des ressources forestières et agricoles de l'est de l'Ontario, et un programme d'études géoscientifiques dans la région de Kirkland Lake du nord-est de l'Ontario.

La gestion forestière

Durée : 8 décembre 1978 au 30 septembre 1983

Répartition des coûts :	
MEER	\$41 118 250
Gouvernement provincial	41 118 250
Coût estimatif total	\$82 236 500
Dépenses du MEER en 1978-1979	néant

Cette entente a pour objet de créer de nouvelles possibilités d'emploi et de maintenir les emplois productifs dans les industries du bois de la province. Les éléments du programme sont : la construction de chemins d'accès à la forêt, l'établissement de camps de sylviculture, l'amélioration des installations de production des pépinières, les études du sol, les projets pilotes de recherche appliquée, l'étude sur l'utilisation des feuillus, et les évaluations.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

LES SUBVENTIONS

Nombre net d'offres acceptées	51
Prévision du nombre d'emplois créés	594
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$18 460 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 4 803 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 6 696 000

LES GARANTIES DE PRÊTS

Au cours de l'exercice financier, une seule garantie de prêt de l'ordre de \$286 000 a été offerte et acceptée, laquelle devrait amener la création de 10 emplois directs.

Pour plus de renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole

L'entente fédérale-provinciale sur l'aménagement rural conclue avec l'Ontario, en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*, s'est terminée le 31 mars 1979. Au cours de l'exercice financier 1978-1979, les dépenses du MEER dans le cadre du programme ARDA ont été de l'ordre de \$7 613 000.

La région de l'Ouest



Au cours de l'exercice financier 1978-1979, les dépenses effectuées par le MEER dans la région de l'Ouest, qui comprend le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, les territoires du Nord-Ouest et du Yukon, se sont élevées à plus de \$112 millions; sur ce montant, environ \$36,8 millions ont été consacrés aux ententes auxiliaires, \$13,6 millions aux subventions à l'industrie et le reste à l'administration et aux activités entreprises dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) et de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* (ARAP) pour ne nommer que celles-là.

Au cours de l'année, six ententes auxiliaires ont été signées, dont trois avec le Manitoba (développement industriel, tourisme et cultures à valeur ajoutée), deux avec la Saskatchewan (ententes auxiliaires provisoires sur les minéraux et sur les terres septentrionales) et une avec la Colombie-Britannique (développement de l'industrie des voyages). Parmi les autres événements importants survenus au cours de l'année, on peut mentionner l'ouverture de nouveaux bureaux à La Ronge, en Saskatchewan, et à Whitehorse, au Yukon, la signature d'une entente spéciale ARDA avec le Yukon et l'admissibilité du Yukon à une aide en vertu du programme de subventions.

Les activités de développement dans la région se concentrent dans trois vastes domaines, soit les terres septentrionales de l'Ouest, les régions rurales et le développement urbain et industriel.

Les programmes sur les terres septentrionales ont pour objet d'aider les habitants à contribuer à part entière à la vie et au développement de leur région. Les dépenses du MEER, aux termes des ententes auxiliaires alors en vigueur sur les terres septentrionales et sur le transport avec les quatre provinces de l'Ouest, s'élevaient à \$27 778 000 en 1978-1979.

Les programmes de l'entente spéciale ARDA, qui complètent les programmes sur les terres septentrionales, incitent les habitants moins favorisés, tout particulièrement ceux d'ascendance indienne ou inuit, à mettre sur pied des entreprises commerciales qui fourniront de l'emploi aux autochtones; ces programmes visent également à augmenter les revenus tirés des activités de production primaire. On s'attend que l'aide accordée aux entreprises commerciales, au cours de l'année, amène la création de 625 nouveaux emplois. Les contributions versées dans le cadre du programme ont aidé 2 504 autres personnes à augmenter leurs revenus en exploitant des possibilités de développement comme le piégeage, la chasse, la pêche et l'agriculture. Au cours de l'année, les dépenses effectuées par le MEER aux termes de l'entente spéciale ARDA se sont chiffrées à \$8 340 000.

Les programmes sur l'aménagement rural de l'Ouest, mis en application dans le cadre des ententes auxiliaires et de l'ARAP, ont pour objet d'aider les collectivités secondaires et rurales à réaliser des économies plus équilibrées grâce à la diversification agricole et industrielle. Parmi les ententes auxiliaires focalisées sur cet objectif, mentionnons l'entente sur la transformation des produits alimentaires (Alberta), l'entente sur le développement agricole et rural (Colombie-Britannique) et les ententes sur les centres de services agricoles signées avec les trois provinces des Prairies et mises en œuvre par l'ARAP. De plus, l'ARAP administre des programmes qui varient de projets d'irrigation des fermes de particuliers à des réseaux d'irrigation à grande échelle et, en vertu de son programme sur les terres, administre également un réseau de pâturages communautaires dans les Prairies. L'ARAP publie son propre rapport d'activité qu'on obtient sur demande.

Le développement industriel demeure un élément clef de l'objectif global dans la région de l'Ouest, soit promouvoir une économie plus diversifiée et une répartition plus équitable des possibilités et des emplois. Parmi les ententes auxiliaires poursuivant cet objectif, citons l'entente sur le développement industriel (Colombie-Britannique), l'entente sur l'industrie sidérurgique (Saskatchewan) et les ententes sur le tourisme (Colombie-Britannique et Manitoba).

Le MEER participe également au développement industriel de la région de l'Ouest par le biais du programme des subventions au développement régional. Ce ministère ayant reconnu, au cours de l'année, l'admissibilité du Yukon à la *Loi sur les subventions au développement régional*, toute la région peut maintenant bénéficier d'une aide, à l'exception du sud de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Au cours de l'année, 163 offres nettes acceptées dans la région ont entraîné, pour le MEER, des engagements s'élevant à \$25 millions. Ces offres devraient amener la création de 3 075 emplois directs et des investissements de l'ordre de \$110,5 millions.

MANITOBA

Au 31 mars 1979, 7 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Au cours de l'année, des ententes auxiliaires sur le développement industriel, les cultures à valeur ajoutée et le développement touristique ont été conclues. Toutefois, seule l'entente sur le développement industriel a été mise en vigueur. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

L'exploration et l'exploitation minérales

Durée : 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :	
MEER	\$1 725 000
Énergie, Mines et Ressources	2 525 000
Gouvernement provincial	4 250 000
Coût estimatif total	<u>\$8 500 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 7 000

Cette entente avait pour objectifs de favoriser une gestion efficace des ressources minérales de la province et d'appuyer le maintien d'un niveau acceptable des activités d'exploration au Manitoba.

Les travaux entrepris englobaient l'exploration des métaux communs, la prospection d'uranium, les levés régionaux, l'évaluation des minéraux industriels, l'exploration des minéraux de pegmatite et les analyses relatives à l'exploitation des minéraux.

Bien que l'entente ait expiré à la fin de l'année financière, certaines activités portant sur les régions du Nord seront poursuivies dans le cadre de l'entente sur les terres septentrionales.

Les terres septentrionales

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 73 000 000
Emploi et Immigration	5 516 000
Ministère des Transports	12 500 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	14 993 000
Gouvernement provincial	49 407 000
Coût estimatif total	<u>\$155 416 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 10 442 000

Cette entente a pour objectifs d'offrir aux habitants de la région la possibilité de participer au développement du nord du Manitoba en leur permettant, s'ils le désirent, de garder leur mode de vie et de favoriser l'utilisation rationnelle des richesses naturelles de la région.

Les éléments fondamentaux de l'entente sont l'exploitation des ressources et le développement économique communautaire, l'épanouissement humain et les services communautaires, et les transports et les communications.

L'entente fut modifiée durant l'année afin de poursuivre les travaux d'amélioration du réseau routier régional, les initiatives portant sur une meilleure utilisation des ressources (y compris la gestion forestière), l'aménagement de parcs et la prospection minière.

Le développement industriel

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	\$25 400 000
Industrie et Commerce	1 000 000
Gouvernement provincial	17 600 000
Coût estimatif total	<u>\$44 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 174 000

Cette entente a pour objectifs d'encourager les activités industrielles secondaires qui sont étroitement liées à d'autres activités économiques, de développer les industries dans lesquelles le Manitoba occupe une position relativement favorable par rapport à d'autres régions, et d'aider les industries qui offrent des salaires élevés et des emplois à long terme.

Les industries prioritaires sont les suivantes : aliments et boissons, produit sanitaires, machinerie légère, matériel de transport, produits aérospatiaux, et l'électronique.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	101
Prévision du nombre d'emplois créés	1 801
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$37 253 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$10 358 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 6 383 000

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, vise à améliorer la situation économique et l'adaptation sociale des populations des milieux ruraux, en particulier ceux d'origine indienne, et qui n'ont pas connu de possibilités d'emploi et de revenu sur une base régulière. Les entreprises commerciales et primaires admissibles peuvent profiter d'une aide financière pour améliorer la création d'emplois et de revenus. L'entente viendra à expiration le 31 mars 1982.

Les dépenses du MEER aux termes de l'entente spéciale ARDA ont été de l'ordre de \$1 592 000 en 1978-1979.

La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP représente une part importante des programmes réalisés par le MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport d'activité qu'on peut obtenir sur demande. En 1978-1979, l'ARAP a effectué des dépenses de l'ordre de \$5 588 000 au Manitoba, dont \$775 000 sous forme de prêts.

SASKATCHEWAN

Au 31 mars 1979, 8 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD), dont deux ententes auxiliaires nouvelles portant sur le développement minéral (provisoire) et les terres septentrionales conclues au cours de l'exercice 1978-1979. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

La planification

Durée : 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :	
MEER	\$1 300 000
Gouvernement provincial	1 300 000
Coût estimatif total	\$2 600 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 79 000

Cette entente a pour principaux objectifs d'identifier et d'analyser les possibilités de développement économique et socio-économique en Saskatchewan et d'élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.

La vallée de la Qu'Appelle

Durée : 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 7 743 680
Pêches et Environnement	9 000 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 200 000
Industrie et Commerce	16 320
Gouvernement provincial	15 740 000
Coût estimatif total	\$33 700 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 438 000

La vallée de la Qu'Appelle constitue l'un des principaux endroits touristiques pour les habitants de la Saskatchewan et, éventuellement, pour les voyageurs empruntant la Transcanadienne.

Cette entente a trois principaux objectifs : assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages qui découlent de l'utilisation de ces ressources; et améliorer la gestion des ressources de la terre et des eaux.

L'industrie sidérurgique

Durée : 4 juillet 1974 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 35 000 000
Secteur privé	137 800 000
Gouvernement provincial	10 000 000
Coût estimatif total	\$182 800 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 191 000*

Cette entente a pour objet de renforcer la viabilité de l'industrie sidérurgique actuelle et d'accroître et de diversifier la production du fer et de l'acier en Saskatchewan. Les cinq principaux éléments de cette entente sont les suivants : exploration du minerai de fer, infrastructure, fonderies et entreprises métallurgiques connexes, construction d'une usine de réduction directe des minerais et études et administration.

* Inclut la somme de \$185 000 aux termes du programme de la LSDR intégré dans l'entente.

Une modification apportée au cours de l'année prolongeait la durée de l'entente de une année afin de permettre l'évaluation potentielle d'un important projet.

L'agrandissement des installations utilisées par l'Agribition et la Mexabition dans l'Ouest canadien

Durée : 23 juin 1977 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$ 850 000
Gouvernement provincial	850 000
Coût estimatif total	<u>\$1 700 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 145 000

Cette entente a pour objet d'encourager la diversification de la production agricole dans l'Ouest canadien en faveur de l'élevage; d'assurer la continuation du succès croissant que connaît la Canadian Western Agribition en tant qu'exposition internationale et foire aux bestiaux; et de permettre à la ville de Regina d'être mieux en mesure d'accueillir les expositions commerciales et d'organiser des foires de produits fabriqués en Saskatchewan.

Les travaux d'agrandissement, terminés à temps pour la foire de novembre 1977, comprenaient la construction d'un nouveau bâtiment qui sera utilisé pour l'exposition des animaux et de la machinerie agricole, ainsi que la rénovation du complexe existant.

Le développement minéral

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 834 750
Énergie, Mines et Ressources	400 000
Gouvernement provincial	1 234 750
Coût estimatif total	<u>\$2 469 500</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 68 000

Cette entente provisoire poursuit les programmes mis en marche dans le cadre de l'entente sur l'exploration et l'exploitation minérales qui a pris fin le 31 mars 1978.

Les six éléments de cette nouvelle entente sont les suivants : planification des ressources minérales, levés géoscientifiques, étude sur les ressources de tourbe, scintillométrie sous-marine et compilation et publication des rapports.

Les terres septentrionales

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$ 58 300 000
Ministère des Transports	12 500 000
Emploi et Immigration	9 000 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	7 200 000
Gouvernement provincial	40 000 000
Coût estimatif total	<u>\$127 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 9 150 000

Cette entente poursuit essentiellement le travail entrepris dans le cadre de l'entente provisoire qui a pris fin le 31 mars 1978. Cette entente a pour objet d'assurer aux gens du Nord des choix et des possibilités de contribution au développement social et économique, de favoriser la mise en valeur des ressources naturelles de la région, et d'offrir aux gens de la région la possibilité de garder leur mode de vie dans un cadre physique et social amélioré.

Les principaux éléments de cet accord auxiliaire ont trait au développement économique et à la mise en valeur des ressources, à l'épanouissement humain, au développement des transports et des communications, et à l'information et à la consultation.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	30
Prévision du nombre d'emplois créés	556
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$41 333 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 7 842 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 3 261 000

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), apporte une aide aux habitants d'origine indienne afin de favoriser les possibilités d'amélioration de leur situation économique et socio-économique. Dans le cadre de cette troisième entente spéciale ARDA conclue avec la Saskatchewan, la désignation géographique s'étend maintenant à toutes les parties de la province à l'exception des villes de Saskatoon et de Regina. L'entente viendra à expiration le 31 mars 1982.

Les dépenses du MEER aux termes de l'entente spéciale ARDA ont été de l'ordre de \$4 047 000 au cours de 1978-1979.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP constitue une cheville importante des programmes du MEER dans les Prairies; cet organisme publie son propre rapport d'activité qu'on peut obtenir sur demande. Au cours de 1978-1979, les dépenses au titre de l'ARAP, en Saskatchewan, se sont élevées à \$24 659 000, dont \$1 996 000 sous forme de prêts. L'administration centrale de l'ARAP a ses bureaux à Regina, et ses coûts d'opération et d'administration sont inclus dans le montant précité.

ALBERTA

Au 31 mars 1979, 6 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD) avec l'Alberta. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

L'aide au traitement des produits alimentaires

Durée : 1^{er} juillet 1974 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 8 500 000
Gouvernement provincial	8 500 000
Coût estimatif total	\$17 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 485 000

Les objectifs de l'entente sont de renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales et d'accroître la transformation des produits alimentaires qui pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieur et d'exportation.

Depuis la mise en œuvre du programme, 92 offres ont été acceptées par des entreprises des régions rurales de l'Alberta, ce qui représente des subsides de \$5 970 450, lesquels devraient amener la création de 531 emplois. On procédait, à la fin de l'année, à l'évaluation de 118 autres demandes d'aide. Mentionnons, au nombre des entreprises qui ont été subventionnées, des abattoirs, des fromageries, des laiteries, des usines de transformation des produits alimentaires, des usines de traitement de la luzerne, des usines de denrées, des fabriques d'en-cas, ainsi que des usines d'additifs alimentaires pour animaux domestiques et pour le bétail.

Les transports dans le Nord, 1976-1979

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$ 7 500 000
Ministère des Transports	7 500 000
Gouvernement provincial	15 000 000
Coût estimatif total	\$30 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 2 500 000

Cette entente avait pour objectifs d'offrir une aide financière pour l'amélioration du système de transport de l'Alberta en vue d'appuyer le développement économique et socio-économique et de favoriser le développement d'un système de transport national efficace.

Le nord de l'Alberta

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$27 500 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	5 000 000
Gouvernement provincial	22 500 000
Coût estimatif total	\$55 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 4 280 000

Cette entente, qui est le prolongement de la précédente entente provisoire, a pour objet d'augmenter les revenus et les possibilités d'emploi, et d'améliorer les conditions de vie et les installations communautaires dans le nord de l'Alberta pour permettre aux habitants de la région de participer plus activement au développement du Nord. Les travaux entrent dans les cinq secteurs suivants : épanouissement humain, services et installations communautaires, services et installations communautaires sur les réserves indiennes, redressement social et perfectionnement professionnel et développement économique communautaire.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	5
Prévision du nombre d'emplois créés	235
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$15 010 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 2 353 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 1 749 000

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP représente un élément important du MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport d'activité qu'on peut se procurer sur demande. Les dépenses de l'ARAP en Alberta, au cours de 1978-1979, se sont élevées à \$5 496 000, dont \$383 000 sous forme de prêts.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Au 31 mars 1979, 9 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Une nouvelle entente sur le développement de l'industrie des voyages a été signée au cours de l'année et le travail en vue de la conclusion d'une nouvelle entente auxiliaire sur la gestion forestière intensive s'est poursuivi. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Fort Nelson

Durée : 23 septembre 1974 au 30 septembre 1978	
Répartition des coûts :	
MEER	\$1 900 000
Société centrale d'hypothèques et de logement	1 100 000
Contributions municipales estimatives	1 000 000
Gouvernement provincial	3 000 000
Coût estimatif total	\$7 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	néant

Cette entente prévoyait une assistance qui devait permettre à Fort Nelson de résoudre les graves problèmes sociaux et économiques de la communauté dus à l'insuffisance de l'infrastructure.

Les travaux d'infrastructure portaient sur l'amélioration du réseau d'adduction d'eau et du réseau d'égout. L'amélioration du réseau d'adduction d'eau comprenait la construction d'une nouvelle prise d'eau, d'une station de relais et d'une conduite menant au nouveau réservoir, d'une usine d'épuration, d'un clarificateur, d'un réservoir à eau filtrée et de canalisations principales, ainsi que la réfection du réseau de distribution. L'amélioration du réseau d'égout comprenait la construction d'un nouveau bassin d'épandage et d'un collecteur. Les travaux sont maintenant terminés et les installations ont été officiellement mises en opération le 6 octobre 1978.

Les routes du Nord, 1976-1979

Durée : 1 ^{er} avril 1976 au 31 mars 1979	
Répartition des coûts :	
MEER	\$ 7 500 000
Ministère des Transports	7 500 000
Gouvernement provincial	15 000 000
Coût estimatif total	\$30 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 406 000

L'objectif de cette entente était de favoriser le développement ordonné du nord de la Colombie-Britannique en améliorant l'accès par la route aux régions qui offrent des possibilités de mise en valeur des ressources.

Les travaux ont porté principalement sur la construction et l'amélioration de la route 37 entre Stewart et la frontière du Yukon, et de la voie reliant la route 16, du carrefour Meziadin à Kitwanga.

L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est

Durée : 1 ^{er} avril 1977 au 31 mars 1980	
Répartition des coûts :	
MEER	\$ 5 000 000
Gouvernement provincial	5 000 000
Coût estimatif total	\$10 000 000
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 228 000

Deux accords auxiliaires sur la houille du Nord-Est ont été signés : le premier a pris fin le 31 mars 1977 et le deuxième a été conclu peu longtemps après.

Le programme d'études en cours en vertu de la présente entente permettra aux gouvernements de donner davantage suite aux propositions de développement du secteur privé. Les éléments du programme sont les suivants : analyse des ressources houillères, analyse des moyens de transport, études écologiques, analyse des répercussions du développement communautaire, étude des besoins de main-d'œuvre et d'identification et évaluation des possibilités auxiliaires de développement.

Le développement industriel

Durée : 8 juillet 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	\$35 000 000
Gouvernement provincial	35 000 000
Coût estimatif total	<u>\$70 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 2 922 000

Cette entente a pour objectifs d'encourager une plus grande diversification sectorielle et spatiale des activités économiques et d'accroître ainsi les possibilités d'emploi productif dans les régions visées, et d'obtenir un meilleur équilibre dans le développement des différentes régions de la province.

L'entente comprend les éléments suivants : la recherche afin de fournir et d'analyser les possibilités de développement pour les communautés; les subventions aux commissions industrielles régionales; les prêts à faible taux d'intérêt pour aider les communautés à viabiliser les parcs industriels, construire des locaux pour les entreprises de fabrication, accorder des emprunts sans intérêt pour l'implantation, la modernisation ou l'expansion des petites entreprises de fabrication ou de transformation ainsi que des entreprises d'entretien et de réparation qui y sont reliées; et donner de l'information.

Le développement agricole et rural

Durée : 1^{er} août 1977 au 31 juillet 1982

Répartition des coûts :	
MEER	\$30 000 000
Contribution locale	26 750 000
Gouvernement provincial	30 000 000
Coût estimatif total	<u>\$86 750 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 2 082 000

Cette entente a pour objectifs de recenser, d'explorer, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets nouveaux ou inexploités liés au développement agricole et rural; d'étendre la base de l'emploi aux secteurs de l'industrie agricole et de l'industrie de la transformation des produits alimentaires dont les possibilités de production et de mise en marché sont évidentes; et d'améliorer la viabilité des industries existantes et leur capacité de croissance.

Les programmes sont conçus pour recenser les nouvelles possibilités de développement agricole; pour raffermir les méthodes de gestion et de production; pour accroître la demande des produits alimentaires de la Colombie-Britannique; pour accroître la capacité de pâturage des terres de la Couronne pour l'élevage, tout en conservant les terres forestières, les aires de loisir et les réserves de la faune; pour favoriser l'utilisation des terres arables sous-exploitées qui offrent des possibilités de rendement accru; et pour apporter une aide à la transformation secondaire des aliments afin d'améliorer les possibilités d'emploi rural.

Le développement de l'industrie des voyages

Durée : 17 octobre 1978 au 17 octobre 1983

Répartition des coûts :	
MEER	\$25 000 000
Gouvernement provincial	25 000 000
Coût estimatif total	<u>\$50 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1978-1979	\$ 1 054 000

Cette entente a pour objectif de confirmer le rôle de l'industrie des voyages dans le développement économique de la province. Les programmes visent à élaborer une stratégie à long terme pour l'industrie des voyages en relevant les tendances, les lacunes et les orientations futures, et en menant des études de faisabilité; à mettre sur pied des structures organisationnelles nécessaires à la coordination des associations de l'industrie des voyages; à améliorer les installations et l'infrastructure de cette industrie; à appuyer la création, l'amélioration ou l'expansion des principaux stimulants de voyages tels les centres culturels, les parcs d'intérêt spécial, les sites historiques et les attractions naturelles; et à appuyer le développement de stations de ski internationales offrant des installations multirécréatives à longueur d'année.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	23
Prévision du nombre d'emplois créés	453
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$16 459 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 4 322 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 2 157 000

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

Cette entente, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, prévoit une aide à l'établissement, l'expansion ou la modernisation d'entreprises commerciales qui donneront de l'emploi aux personnes d'ascendance autochtone. En outre, l'entente prévoit une aide à la formation spéciale des employés autochtones éventuels et aux services et installations communautaires nécessaires au développement d'endroits éloignés de la province. Contrairement aux autres provinces des Prairies, la Colombie-Britannique n'a pas conclu d'accord sur les terres septentrionales centré sur les autochtones; donc l'entente spéciale ARDA répond aux besoins des communautés, spécialement celles qui vivent dans le Nord. Cette entente prendra fin le 31 mars 1982.

Au cours de 1978-1979, le MEER a dépensé \$1 820 000 aux termes de l'entente spéciale ARDA.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

À la fin de l'année financière 1978-1979, les travaux préparatifs étaient presque terminés en vue de la signature de l'entente-cadre de développement et de l'entente auxiliaire provisoire sur le développement économique communautaire. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises au cours de l'année à l'étude.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	4
Prévision du nombre d'emplois créés	30
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$477 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$125 000
Total des paiements en 1978-1979	\$ 80 000

AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, a été signée avec les territoires du Nord-Ouest en 1977. Cet accord destiné aux habitants des territoires, particulièrement ceux d'origine indienne et inuit, permet la mise sur pied d'entreprises commerciales à main-d'œuvre autochtone et favorise l'amélioration des revenus des habitants d'origine indienne et inuit qui participent à des activités reliées à la chasse, au piégeage, à la pêche, à la sylviculture et à l'agriculture. Des mesures de redressement social permettant aux personnes d'ascendance autochtone de profiter des possibilités d'emploi et de sources de revenu peuvent aussi être financées dans le cadre de ce programme.

Au cours de 1978-1979, 44 offres ont été acceptées et une somme totale de \$1 623 000 a été engagée pour un grand nombre de projets. Au cours de cette période, les dépenses du MEER aux termes de ce programme s'élevaient à \$717 000.

YUKON

Les activités du MEER au Yukon ont officiellement commencé en juin 1978 avec l'ouverture d'un bureau à Whitehorse, la signature d'une entente spéciale ARDA, et la désignation du territoire au titre de la *Loi sur les subventions au développement régional*.

À la fin de l'année financière 1978-1979, les travaux préparatifs en vue de la signature de l'entente auxiliaire sur les ressources renouvelables se poursuivaient. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises au cours de l'année à l'étude.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

À la fin de l'année financière, aucune offre de subvention n'avait été faite en vertu de ce programme. Par contre, cinq demandes avaient été reçues.

AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) et destinée aux habitants du territoire, permet la mise sur pied d'entreprises commerciales à main-d'œuvre autochtone et favorise l'amélioration des revenus des habitants d'origine indienne et inuit qui participent à des activités reliées à la chasse, au piégeage, à la pêche, à la sylviculture et à l'agriculture. Des mesures de redressement social permettant aux personnes d'ascendance autochtone de profiter des possibilités d'emploi et de sources de revenu peuvent aussi être financées dans le cadre de ce programme.

Au cours de sa première année d'existence, le programme spécial ARDA a appuyé divers projets tels un établissement relais, une flotte de camions et l'artisanat local. Au cours de l'année, 14 offres ont été acceptées pour des engagements du MEER de l'ordre de \$516 450. Les dépenses du MEER en 1978-1979 s'élevaient à \$165 000 aux termes de ce programme.

Appendices

YUKON

Les activités du MEER au Yukon ont officiellement commencé en juin 1978 avec l'ouverture d'un bureau à Whitehorse, la signature d'une entente spéciale ARDA, et la désignation du territoire au titre de la *Loi sur les subventions au développement régional*.

À la fin de l'année financière 1978-1979, les travaux préparatifs en vue de la signature de l'entente auxiliaire sur les ressources renouvelables se poursuivaient. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises au cours de l'année à l'étude.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

À la fin de l'année financière, aucune offre de subvention n'avait été faite en vertu de ce programme. Par contre, cinq demandes avaient été reçues.

AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)* et destinée aux habitants du territoire, permet la mise sur pied d'entreprises commerciales à main-d'œuvre autochtone et favorise l'amélioration des revenus des habitants d'origine indienne et inuit qui participent à des activités reliées à la chasse, au piégeage, à la pêche, à la sylviculture et à l'agriculture. Des mesures de redressement social permettant aux personnes d'ascendance autochtone de profiter des possibilités d'emploi et de sources de revenu peuvent aussi être financées dans le cadre de ce programme.

Au cours de sa première année d'existence, le programme spécial ARDA a appuyé divers projets tels un établissement relais, une flotte de camions et l'artisanat local. Au cours de l'année, 14 offres ont été acceptées pour des engagements du MEER de l'ordre de \$516 450. Les dépenses du MEER en 1978-1979 s'élevaient à \$165 000 aux termes de ce programme.

Appendices

APPENDICE A

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES DÉPENSES

En 1978-1979, le total des dépenses du ministère atteignait un peu plus de \$534 000 000. Les tableaux suivants font état des dépenses engagées au titre des diverses activités du MEER. À moins d'avis contraire, dans le présent rapport, les dépenses sont indiquées en chiffres bruts, conformément à la méthode employée dans les comptes publics du Canada.

Outre les dépenses effectuées dans le cadre des divers programmes de chacune des provinces et énumérées dans les chapitres précédents, le ministère engage des dépenses qu'on ne peut imputer à une province ou à un programme en particulier. On retrouve dans cette catégorie les dépenses de fonctionnement des bureaux régionaux et provinciaux et de l'administration centrale du ministère, ainsi que les dépenses relatives à la planification et à l'administration, aux études spéciales, à la liaison et à la coordination.

Dépenses du MEER
Exercice financier 1978-1979
(en milliers de \$)

	Planification et administration	Ententes auxiliaires	Subventions à l'industrie	Autres programmes		Total
				Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires	
Administration centrale	18 058	—	—	—	—	18 058
Terre-Neuve	1 320	51 267	3 968	1 412	4 000	61 967
Nouvelle-Écosse	1 363	46 249	4 862	392	45	52 911
Île-du-Prince-Édouard	618	—	1 330	28 462	—	30 410
Nouveau-Brunswick	1 564	46 548	3 451	403	788	52 754
Bureau régional de l'Atlantique	3 955	—	—	6 756	—	10 711
Conseil de développement de la région de l'Atlantique	373	—	—	—	—	373
Québec	6 217	130 725	33 459	1 396	193	171 990
Ontario	2 205	5 998	6 696	7 691	—	22 590
Manitoba	1 547	10 623	6 383	8 975	775	28 303
Saskatchewan	1 588	10 676	3 261	28 429	1 996	45 950
Alberta	825	7 783	1 749	6 587	383	17 327
Colombie-Britannique	1 323	7 692	2 157	4 440	—	15 612
Territoires du Nord-Ouest	—	—	80	717	—	797
Yukon	—	—	—	165	—	165
Bureau régional de l'Ouest	4 112	—	—	—	—	4 112
Total	45 068	317 561	67 396	95 825	8 180	534 030

Dépenses du MEER
Exercices financiers 1969-1970 à 1978-1979

Province	1969-1970 à 1977-1978 (en milliers de \$)	1978-1979 (en milliers de \$)	Total (en milliers de \$)	1978-1979 par habitant (en \$)
Terre-Neuve	472 913	61 967	534 880	108,16
Nouvelle-Écosse	376 356	52 911	429 267	62,59
Île-du-Prince-Édouard	209 218	30 410	239 628	248,65
Nouveau-Brunswick	478 861	52 754	531 615	75,45
Québec	1 005 539	171 990	1 177 529	27,35
Ontario	191 568	22 590	214 158	2,66
Manitoba	220 965	28 303	249 268	27,48
Saskatchewan	233 565	45 950	279 515	48,24
Alberta	148 184	17 327	165 511	8,73
Colombie-Britannique	68 392	15 612	84 004	6,11
Autres*	195 278	34 216	229 494	-
TOTAL	3 600 839	534 030	4 134 869	
Canada				22,63

* Comprend les dépenses pour l'administration centrale, pour le Conseil de développement de la région de l'Atlantique et pour les bureaux régionaux de l'Atlantique et de l'Ouest, ainsi que les dépenses pour les territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

APPENDICE B

Ententes auxiliaires en vigueur
Exercice financier 1978-1979

Entente	Durée	Coût estimatif total (en \$)	Quote-part fédérale (en \$)
TERRE-NEUVE			
Les forêts	01/06/1973 au 30/09/1979	54 966 600	47 778 500
L'aménagement de la région du parc de Gros Morne	01/06/1973 au 31/03/1980	22 935 200	20 641 680
La région urbaine de Saint-Jean	30/09/1974 au 31/03/1980	68 000 000	51 000 000
La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)	01/01/1975 au 31/03/1980	4 910 080	4 419 072
Le développement de la pêche côtière	01/06/1975 au 31/03/1981	11 761 000	10 584 900
Les routes, 1976-1981	01/04/1976 au 31/03/1981	101 160 000	88 244 000
La planification	01/04/1976 au 31/03/1981	6 385 000	4 000 000
Le Labrador	03/12/1976 au 31/03/1981	22 097 000	19 662 300
L'exploitation minérale	17/12/1976 au 31/12/1981	12 458 000	11 212 200
La promotion du tourisme	01/01/1978 au 31/03/1983	13 264 600	11 938 140
Le développement rural	01/04/1978 au 31/03/1983	14 580 000	13 122 000
Le développement agricole	14/07/1978 au 31/03/1983	16 341 300	14 707 170
NOUVELLE-ÉCOSSE			
L'exploitation minérale	17/02/1975 au 31/03/1980	19 838 000	15 870 400
Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth	31/03/1975 au 31/03/1980	109 818 800	79 997 000
Le développement de la zone du détroit de Canso	31/03/1975 au 31/03/1980	25 835 400	19 265 000
Le développement agricole	22/06/1976 au 31/03/1981	48 217 000	29 980 000
Le développement industriel	22/06/1976 au 31/03/1981	16 289 000	13 031 200
La planification	22/06/1976 au 31/03/1980	5 000 000	2 500 000
Les forêts	01/04/1977 au 31/03/1982	60 537 500	36 142 000
La promotion du tourisme	01/04/1977 au 31/03/1982	13 750 000	11 000 000
Le programme d'aide à la Sydney Steel Corporation	01/08/1977 au 31/03/1979	19 500 000	15 156 000
La conservation de l'énergie	04/07/1978 au 31/03/1983	24 875 000	19 000 000
NOUVEAU-BRUNSWICK			
Les forêts	15/10/1974 au 31/03/1982	74 228 500	58 902 800
Le développement industriel	17/02/1975 au 31/03/1980	30 277 750	24 182 200
Le projet pilote de la région de Kent	17/02/1975 au 31/03/1980	7 751 000	6 200 800
Les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton	17/02/1975 au 31/03/1980	51 200 000	35 840 000
La planification	01/04/1975 au 31/03/1980	4 875 000	2 437 500
La promotion du tourisme	03/11/1975 au 31/03/1980	14 743 000	11 794 400
La mise en valeur des minéraux et des combustibles	24/06/1976 au 31/03/1981	11 313 125	9 050 500
Les routes, 1977-1980	01/04/1977 au 31/03/1980	56 000 000	42 000 000
Le nord-est du Nouveau-Brunswick	23/06/1977 au 31/03/1982	95 500 000	67 175 000
La mise en valeur des ressources agricoles	01/04/1978 au 31/03/1983	34 622 500	27 698 000

Entente	Durée	Coût estimatif total (en \$)	Quote-part fédérale (en \$)
QUÉBEC			
Les axes routiers prioritaires	13/09/1974 au 31/03/1982	448 775 000	205 505 000
Le développement forestier	26/03/1975 au 31/03/1982	138 333 000	83 000 000
Les infrastructures industrielles	26/03/1975 au 31/03/1983	137 670 000	82 602 000
Le développement agricole	29/03/1976 au 31/03/1982	103 266 000	61 960 009
Le développement minéral	29/03/1976 au 31/03/1980	28 600 000	17 160 000
L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien	21/04/1976 au 31/03/1980	298 000 000	30 000 000
Le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA)	18/06/1976 au 31/03/1982	13 292 000	7 975 200
L'assainissement des eaux de la région de Montréal	30/03/1978 au 31/03/1982	200 000 000	120 000 000
Le développement touristique	06/04/1978 au 31/03/1983	76 000 000	45 600 000
Les équipements publics	16/05/1978 au 31/03/1980	34 876 000	23 261 000
ONTARIO			
Le nord-ouest de l'Ontario	23/05/1974 au 31/03/1979	50 888 650	25 444 325
Le nord-est de l'Ontario	25/03/1976 au 31/03/1982	28 996 650	14 498 325
Les localités à industrie unique	18/10/1976 au 31/03/1981	19 800 000	10 205 000
La mise en valeur des ressources communautaires et rurales	07/12/1977 au 31/03/1983	9 456 650	4 728 325
La gestion forestière	08/12/1978 au 30/09/1983	82 236 500	41 118 250
MANITOBA			
L'exploration et l'exploitation minérales	01/04/1975 au 31/03/1979	8 500 000	4 250 000
Les terres septentrionales	01/04/1976 au 31/03/1981	155 416 000	106 009 000
Le développement industriel	01/04/1978 au 31/03/1983	44 000 000	26 400 000
SASKATCHEWAN			
La planification	01/04/1974 au 31/03/1979	2 600 000	1 300 000
La vallée de la Qu'Appelle	01/04/1974 au 31/03/1984	33 700 000	17 960 000
L'industrie sidérurgique	04/07/1974 au 31/03/1980	182 800 000	35 000 000
L'agrandissement des installations utilisées par l'Agribition et la Mexibition dans l'Ouest canadien	23/06/1977 au 31/03/1979	1 700 000	850 000
Le développement minéral	01/04/1978 au 31/03/1980	2 469 500	1 234 750
Les terres septentrionales	01/04/1978 au 31/03/1983	127 000 000	87 000 000
ALBERTA			
L'aide au traitement des produits alimentaires	01/07/1974 au 31/03/1980	17 000 000	8 500 000
Les transports dans le Nord, 1976-1979	01/04/1976 au 31/03/1979	30 000 000	15 000 000
Le nord de l'Alberta	01/04/1977 au 31/03/1982	55 000 000	32 500 000
COLOMBIE-BRITANNIQUE			
Fort Nelson	23/09/1974 au 30/09/1978	7 000 000	3 000 000
Les routes du Nord, 1976-1979	01/04/1976 au 31/03/1979	30 000 000	15 000 000
L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est	01/04/1977 au 31/03/1980	10 000 000	5 000 000
Le développement industriel	08/07/1977 au 31/03/1982	70 000 000	35 000 000
Le développement agricole et rural	01/08/1977 au 31/07/1982	86 750 000	30 000 000
Le développement de l'industrie des voyages	17/10/1978 au 17/10/1983	50 000 000	25 000 000

APPENDICE C

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme offre deux types principaux de stimulants : les subventions au développement et les garanties de prêts. L'un et l'autre visent à favoriser l'implantation, l'agrandissement et la modernisation d'entreprises de fabrication et de transformation. Les garanties de prêts peuvent également être consenties pour implanter des établissements dans certaines industries de services.

Au chapitre des subventions, en 1978-1979, le nombre de demandes reçues s'est chiffré à 1 952, ce qui représente un accroissement de quelque 21 %; le nombre de nouveaux emplois prévus a été de 15 321, ce qui constitue une augmentation d'environ 9 %. Les investissements en immobilisations, avec des coûts en immobilisations prévus de \$472 145 000, correspondent à peu près à ceux enregistrés en 1977-1978 et le montant des subventions relatives aux offres acceptées est de \$109 785 000.

DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

Le ministère reçoit des demandes de subventions pour aider à mettre sur pied de nouvelles entreprises de fabrication ou de transformation et à agrandir ou moderniser des établissements existants. Ces demandes sont évaluées, et celles qui sont admissibles en vertu de la loi et des règlements peuvent donner lieu à une offre de subvention.

S'il s'agit d'un nouvel établissement ou d'un agrandissement en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, le calcul de la subvention est déterminé en fonction des coûts en immobilisations approuvés, plus la masse salariale approuvée applicable aux emplois admissibles créés. Quant à la modernisation ou à l'agrandissement d'une usine (sans nouveau produit), seul les coûts en immobilisations approuvés entrent dans le calcul. Si une entreprise accepte l'offre du MEER, le projet devient, selon la description du présent rapport, une « offre acceptée ».

Le « nombre net d'offres acceptées » tient compte du fait qu'un certain nombre d'offres acceptées peuvent, par la suite, être rejetées ou encore retirées par le requérant. C'est ainsi que le nombre net d'offres acceptées pour un exercice financier donné et le nombre cumulatif de ces mêmes offres sont toujours moins élevés que le nombre total de projets pour lesquels des offres avaient été, à l'origine, acceptées.

Le MEER continue de vérifier une offre acceptée deux ou trois ans après la mise en exploitation commerciale. Par conséquent, les chiffres du nombre net d'offres acceptées, des emplois directs prévus et des coûts en immobilisations admissibles sont nécessairement des prévisions. Ainsi, les « emplois directs prévus » comprennent les emplois réels créés par des entreprises dont la période de contrôle est terminée et aussi les emplois prévus dans le cas des entreprises qui sont encore en période de contrôle, en voie de réalisation ou qui n'ont été acceptées que récemment.

Répartition du nombre net d'offres acceptées
Exercice financier 1978-1979

Province/territoires	Nombre net d'offres acceptées	Montant approximatif des subventions (en milliers de \$)	Investissements admissibles prévus (en milliers de \$)	Emplois directs prévus
Terre-Neuve	40	7 749	26 542	1 094
Nouvelle-Écosse	84	9 627	36 941	1 085
Île-du-Prince-Édouard	30	2 911	10 167	345
Nouveau-Brunswick	65	12 212	32 520	1 469
Québec	422	47 483	236 983	7 659
Ontario	51	4 803	18 460	594
Manitoba	101	10 358	37 253	1 801
Saskatchewan	30	7 842	41 333	556
Alberta	5	2 353	15 010	235
Colombie-Britannique	23	4 322	16 459	453
Territoires du Nord-Ouest	4	125	477	30
Total	855	109 785	472 145	15 321

